

PHS
p.02

ASSOCIATIONS

Partenariat France Victimes / Unadfi ■ France

■ A l'occasion d'un colloque s'étant déroulé fin mars 2022, l'Unadfi et France Victimes ont signé un partenariat visant à une entraide et une meilleure prise en charge de personnes sous influence sectaire. Ce partenariat s'acte à une époque où les mouvements sectaires sont plus nombreux et la population semble plus réceptive à leurs propositions...

Groupes
p.10

TÉMOINS DE JÉHOVAH

Les Témoins de Jéhovah à l'origine du report du rapport 2021 de la Miviludes ? ■ France

■ La parution du rapport de la Miviludes, initialement prévue en février 2022, a été repoussée à une date indéterminée. Interpelé par ce report, le journal *Marianne* s'interroge sur l'éventuel rôle de « pressions exercées » par les Témoins de Jéhovah...



@unadfi



www.unadfi.org



facebook.com/unadfi

Mouvances
p.17

PSNC

Nouveau rapport de la DGCCRF ■ France

■ Après une première enquête menée en 2018, la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) lance une nouvelle alerte dans un rapport publié sur son site le 14 mars 2022...

SOMMAIRE

Phénomène sectaire

p. 02 ■ Associations

Groupes

- p.04 ■ Douze Tribus
- p.06 ■ Groupes divers
- p.07 ■ Heaven's Gate
 - Légionnaires du Christ
- p.09 ■ Osho

p.10 ■ Témoins de Jéhovah

Mouvances

- p.12 ■ Développement personnel
- p.13 ■ Mouvance évangélique
- p.14 ■ New Age
- p.15 ■ Paranormal
- p.17 ■ Pratiques de soins non conventionnelles
- p.20 ■ Théories du complot

Thèmes connexes

- p.26 ■ Alimentation
- p.28 ■ Education
- p.29 ■ Mouvement anti-vaccination

Phénomène sectaire

Associations

Partenariat France Victimes / Unadfi ■ France

■ Al'occasion d'un colloque à la fin mars 2022, l'Unadfi et France Victimes ont signé un partenariat visant à une entraide et une meilleure prise en charge de personnes sous influence sectaire. Ce partenariat s'acte à une époque où les mouvements sectaires sont plus nombreux et la population semble plus réceptive à leurs propositions.

Jérôme Moreau, vice-président de France Victimes, souhaite que ce partenariat permette aux associations de mieux repérer les victimes « qui d'elles-mêmes ne poussent pas la porte de nos associations ». France Victimes apportera son réseau de juristes et psychologues alors que l'Unadfi mettra à profit sa connaissance du phénomène sectaire pouvant aider à déterminer si une situation est d'ordre sectaire et si

elle représente des dangers.

Dans son article, *La Croix* rappelle que de nombreuses personnes ont basculé dans une emprise sectaire à la suite de la pandémie, certaines personnes adhérant à des théories radicales de façon relativement rapide. Cette radicalisation entraîne un certain nombre de ruptures notamment avec l'entourage. Pascale Duval, porte-parole de l'Unadfi, rappelle que pour parler de secte il faut

que la personne subisse un triple isolement : avec elle-même, avec ses proches et vis-à-vis de la société. Elle note aussi les ponts existants entre complotisme et dérive sectaire depuis de nombreuses années. Elle cite l'exemple de Guylaine Lanctôt connue de l'Unadfi depuis les années 1990 et qui a adapté son discours durant la pandémie afin de regagner en popularité. ■

(Source : *La Croix*, 24.03.2022)

L'Unadfi sur RCF ■ France

■ Marie Drilhon, vice-président de l'Unadfi, est intervenue dans une émission de RCF au côté de Charline Delporte présidente du Centre national d'Accompagnement Familial Face à l'Emprise Sectaire (Caffes). Elles ont abordé différents sujets dont l'emprise mentale, la souffrance des victimes et des proches ainsi que les liens entre dérive sectaire et complotisme.

Marie Drilhon constate que la pandémie a fait émerger publiquement le complotisme et par conséquent on a pu observer que les processus sont similaires avec ceux du phénomène sectaire, notamment en ce qui concerne

les ruptures préjudiciables. Les deux militantes font aussi le constat que lorsqu'une dérive sectaire s'immisce dans un foyer, la victime mais aussi les proches souffrent. Pour Marie Drilhon, les proches sont des victimes

à part entière et il faut prendre leur souffrance au sérieux. Elle propose d'élargir la notion de victimes et rappelle que parfois les membres d'un mouvement sectaire sont heureux dans leurs mouvements et ne réalisent pas

>>>

>>>

qu'ils sont sous emprise alors que leurs proches souffrent des ruptures induites. Ces proches jouent un rôle important car ce sont souvent eux qui décèlent

une problématique sectaire et assurent une aide primordiale notamment en maintenant le lien avec la personne sous emprise. ■

(Source : RCF, 16.03.2021)

Pour écouter le podcast de l'émission : <https://rcf.fr/articles/culture-et-societe/derives-sectaires-que-faire-face-a-la-manipulation-mentale-dun-proche>

Secticide continue la prévention ■ France

■L'association Secticide continue sa prévention des dérives sectaires dans l'Est de la France.

Secticide continue son activité de répondre aux demandes d'aides et de dispenser des séances de formation et de prévention auprès de différents

publics. Le Centre contre les manipulations mentales dont fait partie Secticide a adressé une lettre aux différents candidats à l'élection présidentielle 2022 afin

de connaître leur engagement sur la thématique sectaire. Tous les candidats ont répondu qu'ils seraient attentifs au sujet.

(Source : L'Est Républicain, 23.03.2022)

Douze Tribus

Travail dissimulé, châtiments corporels sur les enfants, culture de la surveillance : des ex-membres de la secte des Douze Tribus témoignent ■ Etats-Unis

■ Le nom de la communauté des Douze Tribus (The Twelve Tribes) s'est retrouvé placardé dans la presse du Colorado au début de l'année 2022 après qu'un incendie destructeur s'est déclaré le 30 décembre 2021. Le feu s'est étendu sur 2500 hectares, brûlant sur son passage habitations, bâtiments et forêts. L'enquête n'a pas encore permis d'en identifier la source, mais les soupçons pèsent sur une cabane qui a pris feu dans l'enceinte d'un camp où est installée la communauté des Douze Tribus. D'anciens membres ont saisi cette occasion pour parler de leur expérience dans les médias. Le *Denver Post*, un quotidien du Colorado, publie ce mois de mars une longue série de témoignages.

« Ils se comportent comme s'ils étaient complètement séparés du monde, mais ils ont les mêmes préoccupations. Ils veulent l'argent du monde. Au fond, il n'est vraiment question que d'argent » raconte Frank W, un homme de 64 ans récemment renvoyé du groupe. Il raconte avoir approché le groupe au plus bas de la crise de la cinquantaine qu'il traversait. Il a ensuite effectué pour le compte du groupe divers travaux à travers tout le pays. Il pouvait travailler jusqu'à douze heures par jour. Jamais il n'a été rémunéré. Un autre ex-membre confie avoir commencé à travailler dans une usine à l'âge de 13 ans. Ses journées : réunion d'adoration à 6h, puis départ pour l'usine jusqu'à 17h. Seconde réunion d'adoration à 18h, puis retour au travail d'environ 19h30

à 22h. « Nous arrêtons l'école à douze ou treize ans, et c'était le cas pour presque tout le monde » raconte-t-il.

Un autre, né dans le groupe et parti à 19 ans, confie pour sa part avoir commencé à travailler dans les boulangeries et restaurants du groupe à l'âge de 7 ans. « L'école pour les enfants n'était pas une véritable priorité. Ils encourageaient tous les enfants à aller au travail. L'accent était mis sur ça. »

Dans la droite ligne de la culture patriarcale défendue par les enseignements de la secte, les garçons allaient travailler à l'extérieur de la communauté, quand les filles restaient travailler dans l'enceinte du camp. Alina Anderson, une ex-membre née dans le groupe et qui en est partie à l'âge de 14 ans déclare avoir été ren-

voyée du groupe d'élèves scolarisés sur place à son onzième anniversaire. Par la suite, elle passait son temps à s'occuper des tâches ménagères, préparait le repas pour une centaine de personnes tous les jours (ce qui signifiait cuisiner le pain et aller récolter à la main les légumes qui allaient servir au repas) et lavait le linge de deux hommes célibataires. Alina Anderson évoque aussi les châtiments corporels sur enfants, pratique encouragée dans la communauté : « nous étions en gros battus pour absolument tout et n'importe quoi, et ça pour qu'ils puissent vous faire devenir la personne qu'ils voulaient que vous soyez. Demander de la nourriture supplémentaire au petit déjeuner pouvait provoquer une fessée. » Elle et d'autres se souviennent que les adultes interdisaient ré-

>>>

>>>

gulièrement l'accès à la nourriture aux enfants en guise de punition, parfois pendant plusieurs jours. A l'âge de six ou sept ans, Alina fut enfermée dans une cave sombre pour avoir dérobé de la nourriture dans le réfrigérateur : « la fois où j'ai été enfermée dans le donjon -ce n'était pas un vrai donjon, mais on en avait vraiment l'impression- je pense que c'était pendant plus d'un jour, parce que nous jeûnions tous les vendredis, donc j'avais l'habitude d'être affamée, et là c'était plus long que ça. ».

D'autres ex-membres ayant grandi dans le groupe ont révélé avoir reçu des fessées à même la peau, que ce soit sur leurs mains, sur leurs pieds ou sur leurs fesses, même pour la plus petite des bêtises. Il n'était pas anormal qu'un enfant reçoive vingt ou trente fessées dans la journée. Cette violence a entraîné ces dernières années un exode de masse. Ceux qui ont fui sont en majorité des membres issus de la première génération d'enfants nés et élevés dans le groupe et devenus à leur tour parents : « Il était invisable pour moi de battre mes enfants de la manière dont j'ai été battu » confie un ex-membre ayant gardé l'anonymat. « Je ne pouvais vraiment pas. Et vous y êtes obligés si vous êtes là-bas. Si vous ne battez pas vos enfants,

vous risquez de gros problèmes. » Un autre ex-membre, Luke Wiseman, 46 ans, décrit la pression exercée par le groupe sur les parents : « si vous ne sortez pas votre enfant de la pièce pour lui donner une fessée pendant les assemblées, alors tout le monde va vous prendre pour un mauvais parent (...) Quand mon fils avait deux ans, les gens me tapotaient l'épaule pour me dire « ton fils n'écoute pas ». Donc si après je ne sors pas de la pièce avec mon enfant pour lui donner une fessée, c'est que je n'accueille pas le message comme il faut. ». Mais une réalité encore plus sombre se cache derrière cette maltraitance : les ex-membres témoignent presque tous d'abus sexuels dont ils ont connaissance ou qu'ils ont eux-mêmes subis. Ils expliquent que bien que l'agression sexuelle des enfants ne soit pas tolérée chez les Douze Tribus, cela arrive cependant et lorsqu'un abus est avéré, l'affaire n'est pas forcément rapportée à la police. Tout dépendra in fine du statut de l'agresseur au sein du groupe. Il est fréquent que les enfants qui dénoncent un agresseur ne soient pas crus. Quelques cas d'abus sexuels se sont retrouvés dans l'actualité.

En 2004, l'hebdomadaire de *Floride Broward Palm Beach New Times* publiait un témoignage d'une ex-membre des Douze Tri-

bus dans lequel elle accusait son mari d'avoir abusé sexuellement de leurs enfants. Elle révélait également que les dirigeants du groupe l'avaient empêchée de divorcer et avaient couvert les agissements de son époux. Elle avait alors quitté le groupe, puis s'était tournée vers les autorités compétentes. L'homme a finalement été reconnu coupable d'agressions sexuelles en 2006. En 2007, un ancien professeur ayant exercé au sein des Douze Tribus avait plaidé coupable d'abus sexuels sur deux jeunes garçons dans les années 1990. Enfin, plus récemment, en janvier 2022 la police a procédé à l'arrestation de Ron Williams, sur la base d'un mandat en cours depuis 2020 pour exploitation sexuelle d'enfants. Les autorités du Comté de Boulder avaient trouvé dans ses affaires plus de mille images d'enfants sexuellement agressés. Il vivait parmi les Douze Tribus, dans le camp que la police soupçonne d'avoir été le lieu de départ de l'incendie de Boulder. Mais d'ex-membres mettent en garde : que des cas d'abus sexuels débouchent sur des poursuites au pénal reste une exception et ces récits en cachent bien d'autres. ■

(Sources : [The Denver Post](#), 03.04.2022 & 07.04.2022)

Un gourou arrêté ■ France

■ Domicilié dans le Var, persuadé d'être la réincarnation du Christ, Matthieu F. a été placé en détention provisoire. Il est soupçonné de viols et d'abus de faiblesse sur au moins deux femmes.

Sur son site internet, Matthieu F. se présente sous diverses appellations : « alchimiste », « thérapeute holistique », « prêtre exorciste orthodoxe » ou encore « guide des voies alchimiques du féminin et masculin sacrés ». Il était obsédé par l'alchimie, la théologie et le survivalisme.

Il était rapidement apparu comme un « original » auprès de son voisinage. Le maire de son village témoigne que tout le monde l'appelait « le gourou » en rapport avec ses activités mais personne ne se méfiait vraiment de lui. Cependant, des voisins s'étaient plaints de cris provenant de chez lui la nuit. Il aurait écrasé les doigts de ses adeptes dans un étau pour faire sortir le mal présent en eux.

Persuadé d'être la réincarnation du Christ il se préparait à la fin du monde. Il avait des réserves de nourriture, d'alcool, de drogues et d'armes. Il avait de nombreux projets pour accueillir des adeptes financés avec leur argent. La mère d'une victime parle de 60 000 euros qu'il aurait

pris à sa fille. Celle-ci lui donnait une grande partie de ses revenus et avait même fait plusieurs crédits sur ordre du gourou. En plus d'importantes exigences financières et de violences psychologiques rabaisant la jeune femme régulièrement, le gourou la battait en prétextant des séances d'exorcisme censées la libérer du mal et l'obligeait à dormir sous la pluie. Il l'a aussi violée à plusieurs reprises. La jeune femme a rencontré ce gourou à un moment où elle était fragile et vulnérable alors qu'elle travaillait beaucoup et sortait d'une rupture amoureuse. Sa mère l'a vue changer au fur et à mesure de sa « thérapie ». Elle racontait qu'elle allait réaliser un « grand projet » avec le gourou. Petit à petit une rupture s'opérait entre la mère et sa fille jusqu'à ce que celle-ci coupe totalement les ponts. Elle va alors s'installer chez le gourou et vivre un véritable enfer. Totalement sous emprise, elle continue de travailler pour apporter de l'argent. Dès lors, une collègue, inquiète de ces changements décide de prévenir

la gendarmerie. Le garde champêtre de la commune se rend alors au domicile du gourou. Celui-ci est absent et il découvre la jeune femme agonisante sur le sol d'une caravane sans fenêtre. Elle y logeait car pour le gourou elle n'était pas assez propre et pure pour vivre avec lui.

Envoyée directement à l'hôpital, elle a passé trois mois en soins psychiatriques. Avertie par un ami médecin, la mère est venue chercher sa fille qui n'avait pas osé la recontacter. En phase de reconstruction après le drame qu'elle a subi, la jeune femme a porté plainte en mai 2021 ce qui a permis l'arrestation de l'homme en février 2022 et la découverte d'une autre jeune femme ayant subi les mêmes sévices qu'elle.

Le gourou est placé en détention provisoire depuis le 23 février. L'enquête va se poursuivre pour connaître les agissements exacts et savoir si d'autres personnes en ont été victimes. ■

(Source : Le Figaro, 02.03.2022)

Heaven's Gate

Les 25 ans du suicide collectif de la secte Heaven's Gate ■ Etats-Unis

■ Le 26 mars 1997, la police découvre dans une maison près de San Diego les cadavres des 39 membres de la secte Heaven's Gate. Les leaders étaient parvenus à élaborer une doctrine associant motifs bibliques et croyance en l'existence d'extraterrestres.

Benjamin Ethan Zeller, professeur de religion, explique les bases de la doctrine transmise aux membres du groupe Heaven's Gate : « Ti et Do [les pseudonymes des deux leaders du groupe] informaient les membres qu'un OVNI descendrait sur Terre et, reconstituant sous un prisme technologique le principe biblique de l'enlèvement de l'Eglise, sauverait la chair des quelques croyants sélectionnés. »

Grâce à cet enseignement Ti et Do ont réussi à attirer des déçues de la société, insatisfaites de

l'environnement religieux d'où elles venaient mais désireuses néanmoins de pratiquer une forme de foi.

Si la secte comptait quelques 200 membres dans les années soixante-dix, ce nombre avait fortement diminué dans les années 80 (80 membres) et 90 (39 membres). En cause, la mort de Ti d'un cancer du foie. Au moment de son décès, les adeptes n'ont pas vu l'ascension de son corps vers le ciel, alors que selon la doctrine de Heaven's Gate, elle faisait partie

des élus destinés à être sauvés de la mort. Pour éviter de faire face à la contradiction, Do suggéra que c'était son âme qui était montée, et qu'à la venue de l'OVNI leurs âmes seraient capturées. Pour maintenir l'emprise sur le peu d'adeptes qui étaient restés, Do s'appuya sur la notion du salut chrétien, offrant aux membres restants une vision du groupe comme élu, unique parmi le reste de la population humaine. ■

(Source : daily.jstor.org, 25.04.2022)

Légionnaires du Christ

Quelles réparations pour les victimes de la Légion du Christ ? ■ Etats-Unis

■ Il y a 25 ans un journal du Connecticut publiait les accusations portées par huit hommes contre le fondateur de l'ordre religieux la Légion du Christ, le Révérend Marcial Maciel. Ce dernier les avait agressés sexuellement alors qu'ils étaient encore de jeunes garçons se préparant à la prêtrise. Il a fallu près d'une décennie pour que le Vatican le sanctionne, et dix ans à nouveau pour que la Légion du Christ admette publiquement que le Révérend Maciel était un pédophile en série.

Lorsque les premières accusations contre le Révérend Maciel furent rendues publiques, en 1997, le Vatican était déjà au fait de la situation : des documents dans les archives du Vatican démontraient que plusieurs membres ont fermé les yeux sur des rapports écrits

fiabiles décrivant Maciel comme escroc, toxicomane, coupable d'actes pédophiles, et fraudeur religieux. Mais à cette époque, le Vatican, Jean-Paul II en particulier, appréciait sa capacité à amasser des dons et susciter des vocations religieuses.

C'est dans le quotidien *The Hartford Courant*, journal du Connecticut, que la vérité sur les faits dont était coupable le Révérend Maciel fut révélée au public à travers la publication d'une longue enquête menée par les journalistes d'investigation

>>>

>>>

Jason Berry et Gerald Renner. Le nom de plusieurs victimes y était cité, racontant tous indépendamment que Maciel les aurait amenés dans sa chambre la nuit. Un an plus tard, les victimes portèrent formellement plainte contre Maciel auprès de la Congrégation pour la doctrine de la foi.

La Légion avait alors tenté de discréditer la parole des victimes en fournissant au journal *Hartford Courant* des documents réhabilitant Maciel, notamment une déposition de quatre Mexicains qui affirmaient que les victimes avaient tenté de les enrôler dans une cabale contre Maciel, ainsi qu'une lettre d'un évêque chilien qui avait mené des recherches sur Maciel dans les années 1950. Les deux documents se sont révélés être des faux. L'étude du dossier s'éternisa jusqu'après la mort de Jean Paul II, et ce ne fut qu'en 2006 que Maciel fut condamné à une vie de « pénitence et prière ». Il décéda en 2008, toujours considéré comme un saint par la Légion.

En 2010, après qu'une enquête révéla que Maciel avait abusé sexuellement de séminaristes et eu au moins trois enfants de deux femmes, et après la mise au jour d'un système de pouvoir basé sur le silence, la tromperie et

l'obéissance, le Vatican imposa un processus de réforme au sein de la Légion. A la suite de cette réforme, la Légion formula des excuses auprès des victimes, et dans le même temps, dut se confronter à une série de révélations quant à la présence d'une nouvelle génération d'agresseurs dans ses rangs (certains ayant eux-mêmes été victimes de Maciel) et de supérieurs qui avaient couvert ces agissements. En 2020 la Légion retira publiquement « les jugements institutionnels et personnels négatifs émis à l'encontre du sens moral et des motivations des personnes qui ont porté des accusations légitimes et nécessaires », en d'autres termes les propos diffamatoires qui avaient été publiés dans le journal *Hartford Courant* au sujet des huit victimes de Maciel. La Légion déclara également qu'elle reconnaissait le caractère « prophétique » des accusations des victimes « vers plus de vérité et de justice ».

Cela fait un quart de siècle que les accusations contre Maciel ont fait irruption dans le domaine public, ternissant au passage l'héritage laissé par Jean-Paul II. Aujourd'hui, trois victimes attendent toujours des dédommagements pour les agressions subies et les atteintes à leur réputation par la campagne de diffamation menée par la

Légion. Celle-ci leur a proposé en 2019 un dédommagement financier à cinq chiffres, dédommagement que Jose Barba, un des accusateurs se faisant le plus entendre, caractérise d'« humiliation ». Il échange depuis 2020 avec la Légion afin que tous tombent d'accord sur une réparation qui soit « juste » pour lui et pour ses confrères victimes Arturo Jurado et Jose Antonio Perez Olvera. Ils veulent que la Légion retire officiellement les « mensonges » et la diffamation de l'ordre ayant causé un tort moral à leur réputation.

Le porte-parole de la Légion, le Révérend Aaron Smith, regrette qu'une résolution n'ait pas encore abouti, alors même qu'un accord a été trouvé avec la plupart des victimes : « nous sommes attristés de ce qu'une réunion n'ait pas pu avoir lieu, surtout étant donné l'expérience positive des rencontres avec d'autres victimes de Maciel. Nous restons dans l'espoir que cette réunion aura lieu dans le futur proche, permettant un dialogue ouvert avec lui [Jose Barba]. » ■

(Source : ABC News, 23.02.2022)



Osho

Prédateurs d'adolescentes dans la secte d'Osho ■ Grande-Bretagne

■ Lily Dunn, une Britannique de 49 ans, raconte dans son livre *Sins of My Father : A Daughter, a Cult, a Wild Unravelling* (Les péchés de mon père : une fille, une secte, un dénouement brutal), publié le 17 mars 2022, l'impact qu'eut sur elle et sur sa famille le départ de son père du foyer familial lorsqu'elle était enfant.

Jusqu'à ses six ans, Lily Dunn a vécu une enfance tout à fait normale, entourée de son père, sa mère et son grand frère. Puis un jour son père partit vivre dans un ashram situé à Pune, en Inde, pour y suivre les enseignements du gourou Indien Osho. Lily Dunn publie aujourd'hui un livre relatant le traumatisme provoqué par ce départ soudain et par le retour six mois plus tard d'un père devenu méconnaissable : amaigri, bronzé, arborant une longue barbe, se faisait désormais prénommer Purvodaya. Il avait subi une vasectomie, opération qu'Osho incitait ses disciples à se faire, et était accompagné de sa nouvelle petite amie. Sa femme demanda le divorce immédiatement. Le père de Lily Dunn n'était plus la personne qu'il avait été : un Britannique éduqué, faisant partie de la petite bourgeoisie, travaillant dans le domaine de l'édition, marié et père de deux enfants. Il fit partie de cette vague d'Européens et d'Américains qui, dans les années soixante et soixante-dix, cherchaient à fuir la banalité du quotidien et à vivre sur la base d'une grande liberté, notamment en termes de mœurs. Et c'est là l'origine de l'autre blessure

que Lily Dunn tente de guérir avec son livre : celle engendrée par un grand sentiment de vulnérabilité lorsque, dans sa jeune adolescence, elle rendait visite à son père, alors que celui-ci résidait dans les différents centres de la secte en Europe. Au sein de ces communautés, la pratique du « sexe libre » préconisée par Osho s'étendait également aux jeunes adolescentes ayant tout juste atteint la puberté. Le gourou affirmait en effet que les jeunes filles pouvaient être « guidées » dans le début de leur vie sexuelle par des hommes plus âgés. Si Lily Dunn précise n'avoir jamais été victime ni de viol ni d'attouchements, elle sait que d'autres l'ont été. La concernant il s'est surtout agi d'échanges et de rapports dérangeants et ambigus avec des hommes. Elle a grandement souffert du manque de protection de la part de son père et de son absence totale de lucidité quant à la situation. Elle se rappelle notamment un séjour dans un centre à Toscan, lors duquel un homme de 38 ans confia à son père vouloir « faire l'amour avec elle ». Lily Dunn entendit son père dire qu'elle « pourrait apprendre des choses » de cet homme « bon ».

Elle avait alors 13 ans. Elle choisit à l'époque de ne rien confier de tout cela à sa mère, par peur qu'on lui interdise de voir son père, qu'elle aimait malgré tout. La mère, elle, n'envoyait pas de bon cœur sa fille dans ces centres. Néanmoins elle souhaitait éviter qu'un éloignement trop important entre sa fille et son ex-mari ne confère à ce dernier une mystérieuse aura messianique.

Dans les années 2000 le père dut faire face à des problèmes financiers qui le plongèrent dans l'alcool. Il décéda en 2007 dans des circonstances peu glorieuses. Sa fille entreprit alors de suivre une thérapie. Trois années de suivi et la rédaction de son livre l'ont aidée à faire le deuil de ce père dont elle garde un souvenir tendre. Néanmoins, d'autres témoignages préoccupants - des livres comme celui de Lily Dunn, un documentaire, des articles dans la presse - commencent à parvenir au public. Comme le cas de cette femme qui vivait dans un des centres d'Osho lorsqu'elle était adolescente : harcelée par des hommes qui souhaitaient avoir une relation sexuelle avec elle, elle travaillait 14 heures par jour, sans possibilité d'être scolarisée.

>>>

>>>

« Ce qui ressort en premier lieu » de ces témoignages, commente Lily Dunn, « est l'existence généra-

lisée et systémique de négligence à l'égard des enfants et d'abus sexuels. » ■

(Source : The Telegraph, 10.04.2022)

Témoins de Jéhovah

Les Témoins de Jéhovah à l'origine du report du rapport 2021 de la Miviludes ? ■ France

■ La parution du rapport de la Mission interministérielle de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), initialement prévue en février 2022, a été repoussée à une date indéterminée. Interpelé par ce report, le journal *Marianne* interroge sur l'éventuel rôle de « pressions exercées par les Témoins de Jéhovah qui viennent d'annoncer des poursuites contre la Mission ».

Si ce report du rapport de la Miviludes après les échéances électorales interroge Charline Delporte, présidente du Centre national d'accompagnement familial face à l'emprise sectaire (Caffes), des proches de la Mission y voient une possible pression des Témoins de Jéhovah, très irrités par le rapport 2018-2020 de la Miviludes, publié en février 2021.

Ce rapport évoquait un « prosélytisme très actif » durant la pandémie, le « refus des transfusions sanguines », « le véritable ostracisme mis en œuvre pour celles et ceux qui décident de quitter la communauté », « l'éducation des enfants » qui seraient soumis à une « forte tension psychologique ».

Le 8 novembre 2021, Guy Canonici président de la Fédération chrétienne des Témoins de Jéhovah, adressait à Christian Gravel, président de la Miviludes, un recours administratif préalable dont les seize pages accusaient le rapport de la Miviludes de cibler de « manière discriminatoire les pra-

tiques et croyances des Témoins de Jéhovah par le biais d'accusations fausses et diffamatoires », et exigeait surtout de « supprimer du rapport d'activité les passages diffamatoires. »

Le 20 janvier 2022, Guy Canonici avisait la Miviludes d'une procédure judiciaire devant le tribunal administratif. Enfin, dans un communiqué publié le 7 mars, les Témoins de Jéhovah annonçaient publiquement poursuivre la Miviludes.

Certains voient là un avertissement du groupe qui aurait pu freiner la sortie du nouveau rapport. D'autant que selon plusieurs sources qui se sont confiées à *Marianne*, le rapport 2021 pourrait être encore plus accablant pour le groupe en raison de nombreux témoignages rapportés à la Mission.

Interrogé par *Marianne*, Christian Gravel, le président de la Miviludes, réfute cet argument : « Nous n'avons pas cédé, et nous ne céderons pas à leur pression. Nous continuerons à travailler, en toute indépendance, et à dénon-

cer un certain nombre de dérives et de comportements à caractère sectaire. » Pour lui « le rôle de la Miviludes consiste à faire savoir quelles organisations peuvent être concernées par des dérives à caractère sectaire. C'est ce que nous avons constaté depuis des années avec les Témoins de Jéhovah. L'essentiel du travail sur le prochain rapport a été fait et leur lobbying n'y change rien ».

Marianne révèle néanmoins que les Témoins de Jéhovah ont été reçus au ministère de l'Intérieur le 3 juin 2021 par Sébastien Jallet, l'ancien directeur de cabinet de la ministre déléguée en charge de la Citoyenneté Marlène Schiappa. Christian Gravel et Clément Rouchouse, chef du Bureau central des cultes (BCC) étaient également présents. Selon le courrier de Guy Canonici adressé le 8 novembre à Christian Gravel, lors de cette réunion, « engagement avait été pris de reconsidérer le traitement réservé par la Miviludes aux Témoins de Jéhovah ».

Ce présumé engagement n'a pas

>>>

>>>

été tenu, mais le fait que les Témoins de Jéhovah aient été reçus au ministère de l'Intérieur en présence du chef du BCC et du président de la Miviludes a ravivé les craintes émises lors du passage de la Miviludes sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, également en charge « des relations entre l'État et les associations cultuelles établies » via le BCC.

« Au Bureau central des cultes, on considère tous les cultes sans distinction », regrette Pascale Duval, porte-parole de l'Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu victimes de sectes (Unadfi).

Répondant aux craintes des militants « antisectes », Christian Gravel rassure en confirmant que la souveraineté de la Miviludes n'est

nullement remise en cause par son rattachement au ministère de l'Intérieur via le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) « qui préserve par définition le caractère interministériel de la Mission. ». ■

(Source : Marianne, 07.03.2022)

Des députés néerlandais demandent une enquête parlementaire sur les Témoins de Jéhovah ? ■ Pays-Bas

■ Les députés de plusieurs partis néerlandais demandent au gouvernement l'ouverture d'une enquête parlementaire sur « la façon dont les Témoins de Jéhovah traitent les personnes qui veulent quitter la foi ».

En effet, selon des ex adeptes qui se sont exprimés dans l'émission «Jehovah's Punishment» du magazine *Pointer*, si quelqu'un quitte les Témoins de Jéhovah, la communauté exhorte tous les membres, même sa famille proche, à l'éviter. Cette politique n'est pas sans conséquences et peut causer de graves troubles psychologiques chez les personnes rejetées et isolées.

Plusieurs députés interviewés

dans l'émission se sont exprimés sur ce sujet. Pour le député VVD Ulysse Ellian, il s'agit d'« une forme de chantage, cela apparaît aussi comme une menace dans un certain sens ».

Les Pays-Bas jouissent de la liberté de religion, ce qui signifie qu'une communauté religieuse peut établir ses propres règles de vie. Mais pour Joost Sneller, député D66, cette liberté marche dans les deux sens et « cela devrait

également signifier que vous avez la liberté de vous en éloigner. Sinon, ce n'est pas la vraie liberté de religion ».

Les parlementaires veulent mettre fin à ce moyen de pression et soutiennent que la loi doit être modifiée. ■

(Sources: Pointer & NI Times, 18.03.2022)

>>>

Développement personnel

Un guérisseur condamné pour avoir administré une drogue à une patiente ■ France

■ Un homme de 49 ans qui se déclare « tradithérapeute » est suspecté d'avoir administré de l'Iboga, une plante interdite d'usage en France, à une jeune femme lors d'un rituel africain.

De nationalité gabonaise, cet homme qui réside à Beaumont-les-Autels, dans la commune de Chartres, se présente comme coach en développement personnel et écrivain. Il est jugé pour détention et usage de produits stupéfiants illicites après la plainte du compagnon de la victime. Ce dernier indique que la jeune femme aurait consommé, à son insu, de l'Iboga lors d'une cérémonie dite du « Bwiti ». L'Ibo-

ga est décrit comme le « bois sacré » du Gabon. « C'est un savoir qui date de milliers d'années », a déclaré le prévenu, qui nie l'avoir administré sans consentement. Mais la jeune femme témoigne avoir été victime d'hallucinations et de vomissements après la cérémonie.

La procureure précise que si la justice ne doit pas juger hâtivement des chefs d'abus de faiblesse ou de dérive sectaire, pour

autant elle ne peut tolérer que la supposée « valeur spirituelle » du produit devienne supérieure à la loi.

Au terme de débats au tribunal judiciaire de Chartres, le guérisseur a été condamné à 6 mois de prison avec sursis et 2 000 euros d'amende. ■

(Sources : actu.fr, 12.03.2022 ; L'Echo Républicain, 18.03.2022 ; Gabon Media Time, 20.03.2022)

Le coaching : nouvel Eldorado de la reconversion professionnelle ? ■ France

■ Depuis plusieurs années le succès du métier de coach ne se dément pas. Il attire de plus en plus de personnes en quête de sens qui espèrent aussi gagner en qualité de vie en devenant indépendantes grâce à cette reconversion professionnelle. Cependant, ce créneau professionnel risque d'être bientôt saturé car la tendance s'est nettement accentuée depuis la pandémie.

Les reconvertis dans le coaching sont souvent de jeunes cadres, majoritairement des femmes. Déçus du manque de reconnaissance du monde de l'entreprise, ayant connu des ruptures dans leur carrière, beaucoup y voient l'opportunité de mettre à profit leur expérience passée. Espérant

apporter dans l'entreprise le bien-être qu'ils n'ont pas eux-mêmes connu, ils « veulent réinventer le monde de l'entreprise en permettant aux personnes d'être actrices de leur vie » explique la sociologue Scarlett Salman¹. Cet « impératif sociétal à se réaliser soi-même » qui demande « aux per-

sonnes d'être aux commandes de leur propre changement a fait du coaching « un marqueur culturel fort des sociétés individualistes » souligne le professeur de sociologie Nicolas Marquis². Mais au lieu d'aider les individus, cette vision du coaching peut avoir pour effet pervers de faire reposer sur les in-

>>>

>>>

dividus des problèmes structurels liés à une mauvaise organisation des entreprises.

Pourtant, selon une étude de l'International Coach Federation (ICF), le succès du coaching ne faiblit pas. Le nombre de coachs a augmenté de 33 % dans le monde entre 2015 et 2019. Rien que pour la France, l'ICF aurait accrédité 1 600 coachs, soit deux fois plus qu'il y a sept ans. Le Syndicat interprofessionnel des métiers de l'accompagnement, du coaching et de la supervision (Simacs) compte 5 000 adhérents.

Le coaching couvre des domaines variés allant du monde de l'entreprise au coaching de vie, aussi n'est-il pas facile de s'orienter dans cet univers hétéroclite qui

flirte parfois avec la psychanalyse, voire l'ésotérisme lorsqu'il promet la « réparation de traumatismes enfouis, la disparition des pensées limitantes ou l'autonomie émotionnelle ». Dans son dernier rapport, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), note un triplement des saisines sur le coaching entre 2018 et 2020.

Cette profession non encadrée est accessible à tous via des formations parfois très courtes. Leur prix, allant de quelques centaines d'euros à plus de 20 000 euros l'année à HEC, ne dissuade pas les nouveaux postulants. Devant un tel engouement, les responsables du diplôme « Pratiques du

coaching » de Paris-VIII (5 000 euros l'année), ont réduit le nombre de places afin de ne pas « sursaturer un marché qui l'est déjà ».

Si l'investissement de départ est élevé, sa rentabilité est loin d'être immédiate et bien souvent deux à trois ans de travail sont nécessaires avant d'arriver à en vivre. Aussi beaucoup de coachs cumulent plusieurs activités telles que consultants ou formateurs et bien souvent gagnent leur vie en formant des coachs qui formeront à leur tour d'autres coachs... ■

(Sources : Le Monde 24.03.2022 & Le Figaro Madame, 05.04.2022)

1. Scarlett Salman est l'auteur du livre « Aux bons soins du capitalisme. Le coaching en entreprise », Les Presses de Sciences Po, 2021.

Mouvance
évangélique

Hillsong : démission d'un dirigeant fondateur ■ Australie

■ Brian Houston, pasteur principal et cofondateur avec son épouse de la megachurch évangélique Hillsong, a démissionné de son poste. Il a fait l'objet de poursuites pour des comportements déplacés envers des femmes. C'est par un communiqué du groupe que la nouvelle a été annoncée.

L'ex-pasteur faisait l'objet de plaintes de la part de deux femmes : l'une pour des messages inappropriés reçus de Brian Houston et l'autre parce qu'il avait pénétré dans sa chambre. Hillsong semblait avoir dans un premier temps minimisé les faits qui auraient eu lieu « sous l'influence de somnifères » et pour

les seconds d'anxiolytiques couplés à la prise d'alcool. Brian Houston était déjà poursuivi par la justice australienne depuis 2021 pour avoir dissimulé des faits d'abus sexuels commis par son père -également pasteur- envers un jeune homme.

Dans un second communiqué l'Eglise annonce qu'elle va procé-

der à un « examen indépendant » de « la structure » et des « processus de gouvernance », consciente que « le changement est nécessaire ». ■

(Source : La Croix, 24.03.2022)

Lire l'ensemble des articles sur Hillsong sur le site de l'Unadfi : <https://www.unadfi.org/mot-clef/hillsong/>

Un pasteur fraudeur sous les verrous ■ Canada

■ Mwindi Lezoka, pasteur canadien, a été condamné à deux ans et demi de prison pour avoir extorqué ses fidèles d'un montant dépassant les 250 000 dollars. Cette décision devrait mettre fin à un feuilleton judiciaire qui dure depuis dix ans.

En 2020, un juge a reconnu le pasteur coupable de fraudes sur quelques-uns de ses fidèles entre 2005 et 2009 alors qu'il dirigeait la Communauté chrétienne de Béthel, un groupe évangélique situé à Montréal. Il aurait profité de son ascendant spirituel pour escroquer des fidèles. La somme s'élèverait à 268 000 dollars. Son église étant dans une situation de faillite à la suite d'investissement dans des projets immobiliers il avait poussé des fidèles à hypothéquer leur maison ou leur avait

soutiré des sommes importantes sous des prétextes fallacieux. Certains se sont retrouvés dans des situations d'extrême pauvreté à la suite de ces dons. Lors du procès le juge a constaté que l'ascendant exercé par Mwindi Lezoka sur ses victimes a été un élément significatif pour l'obtention des sommes, constituant un réel « un abus de confiance ».

Afin d'éviter un jugement, le pasteur a essayé de faire durer l'affaire en multipliant les reports, les requêtes ou bien en changeant

d'avocat. En plus de sa peine de prison il devra remettre 268 000 dollars à ses victimes d'ici 2029 dans le cadre d'une ordonnance de restitution. Il devra aussi payer une amende de remplacement de 50 000 dollars sous peine d'être condamné à une année de prison supplémentaire.

Le pasteur a fait appel du jugement. ■

(Source : La Presse, 17.03.2022)

Un membre d'une église évangélique condamné ■ France

■ Un homme de 56 ans a été condamné à seize ans de réclusion criminelle par la Cour d'assises du Loiret pour viols sur mineurs. Les faits ont été commis entre 2005 et 2018.

Membre d'une église évangélique, l'homme était professeur de mathématiques. Il a été reconnu coupable de viols et d'agressions sexuelles sur des mineurs de 15 ans. Ce sont des fidèles qui avaient saisi la justice après le témoignage d'une victime. Un pas-

teur de l'église qui n'aurait pas dénoncé les faits alors qu'il était au courant devrait être prochainement renvoyé devant la justice pour non-dénonciation de crime.

En plus de sa peine de prison, l'accusé a une interdiction d'en-

trer en contact avec des mineurs, les victimes et leurs familles. Il est dans l'obligation d'un suivi socio-judiciaire et d'une injonction de soins. ■

(Source : 20 minutes, 16.03.2022)

New Age

Une nouvelle tendance New Age : le manifesting ■ International

■ Nouvelle tendance d'inspiration New Age, le manifesting stipule qu'il est possible de prendre le contrôle de sa vie grâce à sa volonté et à l'adoption d'un mode de pensée optimiste. Cette tendance est très suivie sur les réseaux sociaux, fortement inspirée par le New Age mais aussi par un individualisme propre à notre époque.

>>>

>>>

Cette mode se diffuse sur les réseaux sociaux, de nombreuses vidéos promettant par exemple de faire resurgir une personne du passé, faire revenir un ex, parvenir à se transformer, trouver le job de ses rêves. Outre les vidéos, des retraites sont aussi organisées pour « Manifester son bonheur » ou « Manifester son partenaire de rêve ». Tout repose sur une attitude mentale positive et parfois des rituels permettant de devenir ce que l'on souhaite.

Le magazine *Usbek et Rica* évoque pour cette « technique » un mélange de développement personnel mêlé à des prophéties (soi-disant) auto-réalisatrices. Le manifesting touche principale-

ment la génération Z (personnes nées entre 1997 et 2010) surfant sur la mode actuelle du bien-être, un marché toujours plus lucratif. Des entreprises ont vu le jour proposant des « kit de manifesting », des bagues, des pierres ou des sessions de cours.

Pour expliquer cette ferveur, Usbek et Rica parle de l'impact de la pandémie et des confinements qui a poussé des individus vers un repli spirituel qui apporte un certain réconfort pourtant illusoire. Pour Patrick Rosenkranz, maître de conférences en psychologie de la religion à l'université de Newcastle, c'est aussi une réaction au « désenchantement du monde », une recherche de spirituel au-de-

là des religions classiques. C'est dans ce sens que le New Age prospère discrètement dans nos sociétés depuis des dizaines d'années. Aujourd'hui des individus défendent des techniques New Age sur les réseaux sociaux auprès d'une population de plus en plus jeune.

L'un des risques du manifesting est de développer la culpabilité personnelle en occultant les raisons structurelles pouvant justifier des échecs, ou des phénomènes sociaux et sociétaux. Tous les maux et les traumatismes reposent alors uniquement sur l'individu. ■

(Source : *Usbek et Rica*, 23.03.2022)

Paranormal

Récurrence des agressions sexuelles par des magnétiseurs ? ■ France

■ Chaque mois la presse se fait l'écho de nombreux procès concernant des magnétiseurs. Nous avons choisi de relayer ces décisions de justice car, exerçant dans un cadre pseudo thérapeutique, certains profitent de la confiance et de la vulnérabilité de leurs patientes pour abuser d'elles.

Un magnétiseur exerçant dans la commune de Bas en Basset en Haute-Loire a été condamné le 26 mars, par la cour d'assise du Puy en Velay, à 10 ans de prison pour viols et agressions sexuelles commis sur douze femmes âgées de 30 à 60 ans. Il a également écopé d'une « interdiction définitive d'exercer la profession de magnétiseur ou toute activité en lien avec les soins à la personne ».

Les abus sexuels avaient débu-

té dès l'ouverture de son cabinet en 2013 et s'étaient poursuivis jusqu'au dépôt des premières plaintes en 2017. Le procès qui se déroulait à huis clos a duré quatre jours en raison du nombre important de victimes et de témoins entendus.

A Montauban, c'est un autre praticien, magnétiseur et hypnothérapeute, qui a été condamné le 24 mars à cinq ans de prison, dont un avec sursis, par la cour

d'assise du Tarn-et-Garonne. Il a été reconnu coupable de viols et d'agressions sexuelles sur six patientes lors de séances à son cabinet entre 2016 et 2018. Mais trois d'entre elles ne se sont pas constituées parties civiles par honte. Les quinze mois qu'il a déjà purgés en préventive ont été soustraits de cette peine. Il a également écopé d'une interdiction définitive d'exercer une profession en lien avec les soins et a été

>>>

>>>

inscrit au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles (Fijais).

L'homme au parcours hétéroclite, devenu magnétiseur sur le tard après avoir exercé les métiers de marbrier, soudeur, informaticien, électricien, nie les accusations des plaignantes et parle de dérapage déontologique et de consentement. Si les témoins de l'accusé le présentent comme une personne serviable, Maître Tempels-Ruiz, l'une des avocates des parties civiles, souligne que « son ex-femme dit qu'il aime aussi dominer les personnes faibles ». Quant à l'enquêtrice de personnalité, reprenant le témoignage de la dernière compagne de l'accusé, elle explique qu'il a « un désir de plaire, pas qu'avec les femmes, il est narcissique ». Et ajoute « il a un besoin de reconnaissance car il n'a aucun diplôme ».

Les victimes, quant à elles, toutes venues le consulter à un moment où elles étaient en état de « fragilité psychique », espéraient que l'hypnose les aideraient à régler leurs problèmes. Au lieu de cela, elles dénoncent « d'interminables séances de massages de 3 à 4 heures, sur les seins et pas seulement pour certaines ».

Maître Amélie Villageon, avocate de l'une des plaignantes, souligne dans sa plaidoirie, des « faits d'une banalité criminologique » au sujet desquels les « articles ne manquent pas dans la presse ». Pour elle, il s'agit d'un « magnétiseur charlatan qui abuse des drainages lymphatiques, des massages des seins qui n'ont que vocation à exciter des zones érogènes de ses patientes », mais en aucun cas d'une faute professionnelle, ni d'un dérapage, il s'agit d'un viol par contrainte morale et

par surprise d'un thérapeute. »

A Reims, un magnétiseur, âgé de 45 ans a été mis en examen puis placé en détention provisoire le 25 mars pour des soupçons d'agressions sexuelles sur six patientes, dont deux mineures.

Les victimes ont toutes raconté la même histoire. L'homme, qui se présentait comme magnétiseur, exorcisait ses patientes avec une méthode très personnelle : une fois allongées sur le ventre, les yeux fermés, le magnétiseur venait frotter son sexe contre leurs pieds. Pour sa défense l'homme a expliqué les avoir prévenues de ce qu'il allait faire. ■

(Sources : L'Eveil, 24.03.2022, L'Express, 26.03.2022, La Dépêche, 21.03.2022 & 24.03.2022, Le Courrier Picard, 26.03.2022)

[A l'heure où nous écrivons cet article, nous ne savons pas si les prévenus ont fait appel de leur condamnation]

Dérive mystique ? ■ France

■ **Courant décembre 2021, les policiers municipaux de Saint Jory (31) ont découvert deux corps sans vie chez un magnétiseur renommé de la région. Sa famille et lui n'ayant donné aucun signe de vie depuis plusieurs jours, les policiers se sont rendus à leur domicile. Si le magnétiseur, âgé de 63 ans était vivant, sa femme et sa mère étaient toutes deux décédées, mais avec plusieurs jours de décalage. Jusqu'à présent les causes de leur mort n'ont pas été élucidées. Le rôle de la femme dans le décès de la mère et la raison pour laquelle l'homme n'a pas déclaré leurs décès demeurent un mystère, tant les propos du magnétiseur sont incohérents.**

L'homme, aveugle, était très connu dans la région pour ses dons de guérisseur. Il vivait à Saint Jory avec sa femme, elle aussi magnétiseuse, et sa mère. Réputé très pieux, le couple versait dans la littérature millénariste et se préparait activement en vue de

l'apocalypse en prévision de laquelle il avait stocké de grandes quantités de nourriture, surtout depuis le début de la pandémie qu'il avait interprétée comme un signe de la fin des temps.

La dérive du magnétiseur est an-

cienne. Son don de guérison lui aurait été révélé en 2000 par un évêque lors d'un pèlerinage à Lourdes. Croyant en ses capacités de guérison, il a abandonné son métier d'accordeur de pianos pour se consacrer à ses patients qu'il recevait dans une atmo-

>>>

>>>

phère très mystique. Chaque séance débutait par une prière et était ponctuée de la visite de sa chapelle privée.

Conforté par ses succès auprès de clients qui venaient de loin et attendaient de longues heures pour recevoir ses soins, et conforté dans son choix de vie par son curé, il en est venu à croire qu'il avait la capacité de tout guérir. Quand son père lui a annoncé

son cancer en 2010 il l'a dissuadé de suivre une chimiothérapie et l'a soigné, entre autres, à l'eau bénite pouvant, selon lui, guérir les tumeurs ou la leucémie. Son père meurt, mais cet échec ne le dissuade pas de poursuivre ses soins. Il encourageait certains de ses patients à arrêter leur traitement et leur prescrivait des huiles essentielles ou des plantes pour traiter des pathologies graves comme la sclérose en plaque.

Quant aux vaccins, il y était totalement opposé et prétendait pouvoir soigner le Covid.

Hospitalisé en psychiatrie depuis la macabre découverte, s'il n'a pas donné d'explication sur la mort des deux femmes, il aurait récemment confié à son curé : « elles sont dans la lumière ». ■

(Source : Marianne, 11.03.2022)



PSNC

Nouveau rapport de la DGCCRF : « Attention aux risques des pratiques de soins non conventionnelles » ■ France

■ Après une première enquête menée en 2018, la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) lance une nouvelle alerte dans un rapport publié sur son site le 14 mars 2022, à l'issue d'une campagne de contrôles menée entre octobre 2020 et septembre 2021.

Cette fois, la DGCCRF a étendu son enquête à une cinquantaine de pratiques différentes telles que l'acupuncture, l'hypnothérapie, mais aussi à des pratiques prétendant avoir une action sur les énergies comme le reiki, l'access bars, les thérapies quantiques, la « biorésonance », la « géobiologie », le magnétisme...

Les inspecteurs ont visité 381 établissements. A l'issue de leur contrôle, ils ont donné 189 avertissements, 55 injonctions et dressé 17 procès-verbaux. Ces 261 établissements ont majoritairement été l'objet de rappels à l'ordre « pour pratiques commerciales et allégations trompeuses, pour usurpation de titre et pour exercice illégal de la médecine »

et si la plupart du temps les manquements sont dus à une méconnaissance de la réglementation, « pour une part non négligeable on relève une véritable volonté de tromper le consommateur » a noté la DGCCRF.

Ainsi de nombreux thérapeutes n'hésitent pas à reprendre des codes médicaux, comme des plaques devant leur cabinet, ou à user de termes et expressions en rapport avec la santé et les maladies. Or les communications en lien avec la santé, les maladies, sont strictement encadrées par le Code de la consommation. Il est ainsi considéré comme une pratique commerciale trompeuse d'« affirmer faussement qu'un produit ou une prestation de services

est de nature à guérir des maladies, des dysfonctionnements ou des malformations ». Pourtant bon nombre de thérapeutes y ont recours en prétendant même pouvoir guérir ou en encourageant l'abandon des traitements conventionnels.

Le référencement de ces praticiens dans des annuaires en ligne censés être réservés aux professions médicales ou paramédicales est également de nature à induire les patients en erreur.

La DGCCRF s'inquiète aussi de l'augmentation des propositions de soins en visio mises en place pour s'adapter aux contraintes sanitaires et des dérapages que cela peut occasionner comme ceux

>>>

>>>

de thérapeutes qui proposent des séances de réflexologie ou de reiki à distance alors que ces pratiques sont censées être basées sur le toucher.

Ce contrôle a également montré d'importantes lacunes dans la formation de ces thérapeutes. Certains centres de formations proposent des stages de quelques jours coûtant plusieurs milliers d'euros, restent vagues sur la nature des diplômes qu'ils délivrent et recourent « abusivement à des formulations du type : formations diplômantes ou certifiantes ».

Le rapport souligne aussi que beaucoup de ces formations ne délivrent aucune information sur

les obligations légales des futurs praticiens.

La DGCCRF déplore aussi que certaines soient prises en charge au titre de la formation professionnelle et recommande aux pouvoirs publics, lors de l'attribution de financements publics, une vigilance particulière quant « à la licéité des pratiques faisant l'objet de formations ». ■

(Sources : Le Quotidien du médecin, 18.03.2022 & JIM, 23.03.2022)

Lire le rapport de la DGCCRF dans son intégralité : Attention aux risques des pratiques de soins "non conventionnelles" :

<https://www.economie.gouv.fr/dg-crcf/attention-aux-risques-des-pratiques-de-soins-non-conventionnelles>

Lire les articles sur le rapport de 2019 sur le site de l'Unadfi :

- *Rapport accablant de la DGCCRF sur les « médecines douces »*

<https://www.unadfi.org/actualites/domaines-dinfiltration/sante-et-bien-etre/pratiques-non-conventionnelles/rapport-accablant-de-la-dgccrf-sur-les-medecines-douces/f>

- *La DGCCRF publie une fiche pédagogique sur la pratique de soins non conventionnelles :*

<https://www.unadfi.org/actualites/domaines-dinfiltration/sante-et-bien-etre/pratiques-non-conventionnelles/la-dgccrf-publie-une-fiche-pedagogique-sur-la-pratique-de-soins-non-conventionnelles/?highlight=dg-crcf>

Viols sous emprise thérapeutique ■ France

■ **Après dix ans d'instruction, un thérapeute sans qualification, contre lequel huit ans de prison avaient été requis, a été condamné à treize ans d'emprisonnement par la cour criminelle de Saint Denis de la Réunion. L'homme était accusé « d'atteintes sexuelles et de viols répétés en abusant de l'autorité conférée par sa fonction » sur une patiente psychologiquement vulnérable. Si une seule patiente a eu le courage, malgré deux tentatives de suicide, de porter plainte et d'aller en justice, bien d'autres ont eu à faire aux dérapages sexuels du thérapeute. Seules deux autres patientes, sur la cinquantaine entendue par la police, sont venues déposer à la barre. Finalement, il a avoué, au cours de son procès, avoir abusé de près de 120 femmes tout au long de « sa carrière ».**

Durant les deux jours d'audience, les débats de la cour se sont concentrés sur la notion de consentement. Si l'avocat de la défense a axé sa plaidoirie sur le consentement de la plaignante et avance que son client a commis davantage une faute déontologique qu'un crime, la cour a retenu la notion de « contrainte morale ».

La plaignante a expliqué comment l'emprise établie par le thérapeute l'a conduite à accepter des gestes de nature sexuelle sous prétexte de thérapie. L'homme lui avait été recommandé par des personnes de confiance. Une fois en thérapie avec lui un souvenir d'inceste subi pendant l'enfance a refait surface et l'homme avait une solution : une thérapie cen-

sée harmoniser son corps et son esprit pour la reconstruire, qui consistait en des massages californiens pratiqués nus pour plus de commodité. Mais la thérapie a rapidement dérapé vers des gestes de nature sexuelle, puis en viols. Bien que pleine de dégoût, durant un an, de février 2011 à février 2012, elle a subi les assauts du thérapeute dans son cabinet

>>>

>>>

et lors d'un séminaire organisé par ce dernier à Madagascar. Il avait créé chez sa patiente une impression de redevabilité en lui donnant des soins gratuits et si elle refusait d'obtempérer il menaçait d'abandonner la thérapie, une idée difficile à supporter pour elle qui « se sentait déjà abandonnée, nulle, sans valeur ».

L'engrenage s'est arrêté grâce à son compagnon, une altercation entre lui et le thérapeute les ayant conduits à être condamnés pour agression réciproque en 2012. La jeune femme a porté plainte contre le thérapeute quelques jours plus tard signalant avoir eu l'impression d'être droguée. Une enquête a été ouverte et les enquêteurs ont trouvé chez celui-ci du Rohypnol, « la drogue du violeur », une arme à feu et 9 000 euros en liquide.

Les autres patientes entendues et les dépositions lues au tribunal ont mis en évidence un mode opératoire similaire pour chacune des concernées, même pour celles qui défendent le thérapeute. L'une d'elle raconte avoir voulu déposer une plainte en 2011 qui n'a pas été retenue.

Elle décrit le même processus d'emprise et veut, depuis l'annonce de la condamnation du thérapeute, réunir un collectif de victimes. Pour toutes les plaignantes la justice a relevé : « l'ascendant psychologique, la manipulation, le dérapage systématique vers des gestes sexuels, voire des pénétrations ». La justice a aussi noté que parmi elles figurent plusieurs victimes d'inceste, « signe que le prédateur sélectionnait les proies les plus vulnérables ».

Les experts, quant à eux, le décrivent « comme un être narcissique, omni-puissant et prêt à tout pour satisfaire ses désirs ».

Pourtant le septuagénaire bénéficie d'une bonne réputation sur l'île, en particulier parmi les notables auxquels il dispensait depuis une trentaine d'années des conseils pour souder des équipes en entreprise et surtout pour régler des problèmes de couples.

Originaire du Sud-Ouest de la France, il aurait été formé comme thérapeute en métropole. Dès son service militaire, il enseignait la psychologie, malgré l'insuffisance

de ses connaissances pointées par ses supérieurs. Il continue son parcours en devenant formateur en entreprise et aurait donné des séances gratuites de psychothérapie. Il aurait poursuivi dans la même voie après son arrivée à la Réunion en 1982. N'ayant aucun diplôme, il aurait cependant réussi à se faire recruter en 2008 comme intervenant pour le DU « écoute, communication et arbitrage de conflit » à l'Université de La Réunion et aurait vraisemblablement attiré des étudiantes à lui. Mais l'université n'a pas répondu aux sollicitations des enquêteurs sur ses rapports avec l'accusé.

Il est à noter qu'en 2016, alors que l'affaire de viol était en cours d'instruction, le thérapeute a été condamné à deux ans de prison avec sursis pour avoir filmé l'intimité d'une personne sans son consentement.

L'avocat de l'accusé a déclaré que son client faisait appel de la décision de justice. ■

(Sources : Zinfo 974, 09.03.2022 & 10.03.2022 & Parallèle Sud, 11.03.2022)

Nouvelle condamnation pour un thérapeute lyonnais ■ France

■ Un thérapeute lyonnais, purgeant déjà une peine de douze ans d'emprisonnement pour viols et agressions sexuelles sur six femmes, dont une mineure de 15 ans, a été condamné à huit ans de prison par la cour d'assises du Rhône pour le viol d'une autre victime. Six années de cette nouvelle peine ont été confondues avec la précédente prononcée en 2018. La Cour a en outre ordonné un suivi « socio-judiciaire » de cinq ans. L'homme avait aussi été condamné à une interdiction définitive d'exercer sa profession lors de son premier procès.

>>>

>>>

La jeune femme, aujourd'hui âgée de 27 ans, avait porté plainte en 2018 pour des faits s'étant déroulés en 2014. C'est après avoir lu dans la presse le compte rendu du procès des six autres victimes qu'elle avait osé franchir le pas.

L'homme qu'elle consultait en tant qu'ostéopathe lui avait proposé une méthode nouvelle, pour résoudre des problèmes d'ordre personnel. Le « contexte médical » avait mis la jeune femme en confiance, et c'est lors de ces séances que l'homme a profité de sa vulnérabilité de la jeune

femme pour abuser sexuellement d'elle.

D'origine colombienne, venu en France en tant que danseur, l'homme s'était reconverti à l'âge de 30 ans dans la naturopathie à laquelle il prétendait avoir été formé en Colombie. Multicarte, il proposait aussi des « soins bio énergétiques cellulaires » et des séances d'ostéopathie. Lors du procès qui s'était tenu en 2018, il avait prétendu que les actes de nature sexuelle subis par ses patientes étaient des « gestes médicaux mal interprétés ».

Cependant l'expertise psychiatrique ordonnée lors du dernier procès pointe chez ce thérapeute un « fonctionnement psychique de nature perverse où sa position d'autorité professionnelle sert son emprise sur la victime observée comme vulnérable » et conclut qu'il aurait « exercé sans aucun cadre déontologique en se saisissant de la vulnérabilité de sa clientèle pour assouvir ses pulsions sexuelles personnelles ». ■

(Sources : Sud-Ouest, 15.03.2022 & Lyon Capital, 28.04.2018)

Théories du complot

Comment faire face au complotisme ? Dossier de Nice

Matin publié du 9 février au 15 mars 2022 ■ France

■ Pendant un mois et demi l'équipe de journalistes de la rubrique Solution du journal Nice Matin a tenté de comprendre les mécanismes du complotisme. Ouverte au public, cette rubrique traite de sujets choisis par les lecteurs suite un à sondage du journal. Parmi les trois sujets proposés en janvier le thème du complotisme avait été largement plébiscité par

le public avec 52 % des suffrages.

Ce dossier explore sans parti pris le phénomène complotiste et essaie d'apporter des solutions pour ne pas être pris au piège, mais aussi pour aider ceux dont les proches ont été happés par la sphère complotiste.

Le dossier s'ouvre sur un test pour évaluer sa sensibilité aux thèses complotistes : <https://www.varmatin.com/faits-de-societe/etes-vous-sensible-aux-theses-complotistes-faites-notre-test-743701>

Dans le premier article publié le

13 février, le journal a demandé à plusieurs spécialistes du complotisme, dont Antoine Bristielle¹, directeur de l'Observatoire de l'opinion à la Fondation Jean-Jaurès, Pourquoi le complotisme monte-t-il en puissance? <https://www.nicematin.com/faits-de-societe/pourquoi-le-complotisme-monte-t-il-en-puissance-745071>

Le second article, paru le 16 février 2022, recense « Cinq facteurs pour comprendre les mécanismes d'adhésion aux thèses complotistes ». Ces cinq facteurs :

politique, sociologique, philosophique, cognitif ou encore liés aux réseaux sociaux numériques, ont été analysés par cinq chercheurs de la région Provence Alpes, Côte d'Azur : <https://www.varmatin.com/faits-de-societe/cinq-facteurs-pour-comprendre-les-mecanismes-dadhesion-aux-theses-complotistes-746853>

Le troisième article « Fake news et complotisme : cinq clés pour ne pas se laisser piéger », paru le 18 mars 2022, aborde la thématique des fausses informations et

>>>

>>>

donne des clés pour s'en prémunir. <https://www.nicematin.com/faits-de-societe/fake-news-et-complotisme-cinq-cles-pour-ne-pas-se-laisser-pieger-745860>

Pour les deux suivants les journalistes de *Nice Matin* se sont rendus dans deux écoles pour en savoir plus sur l'éducation aux médias. Dans l'article, « *Comment l'école aiguise les esprits : le rôle de l'éducation aux médias* », paru le 09 mars 2022, elles ont constaté que les adolescents sont loin d'être naïfs et sont bien informés sur les manières de décrypter les informations qui leur arrivent sur les réseaux sociaux. Interrogé pour l'article, « *Atelier fake news au collège : comment les ados s'orientent dans la jungle d'informations ?* », Jean-Paul Delbrayelle, professeur de Sciences et Technologie au collège Jules-Romain, à Nice, et spécialiste en éducation aux médias, innovation pédagogique numérique éducatif, explique qu'il n'y a pas d'âge pour savoir déceler les fakes news, mais le plus tôt possible est le mieux pour apprendre à décrypter l'information et à vérifier des sources.

Lire les deux articles : <https://www.nicematin.com/jeunesse/>

[comment-lecole-aiguise-les-esprits-le-role-de-leducation-aux-medias-751948](https://www.nicematin.com/faits-de-societe/atelier-fake-news-au-college-comment-les-ados-sorientent-dans-la-jungle-dinformations-751416)

<https://www.nicematin.com/faits-de-societe/atelier-fake-news-au-college-comment-les-ados-sorientent-dans-la-jungle-dinformations-751416>

Le sixième volet du dossier de *Nice Matin* s'est penché sur le désarroi de deux mères désespérées de ne plus avoir de nouvelles de leurs enfants qui refusent de se faire vacciner. Leurs témoignages sont parus le 27 février dans l'article « *Je n'ai rien vu venir : comment ces familles tentent de renouer avec leurs proches sensibles aux thèses complotistes* », qui cite quelques conseils de l'Union nationale des Associations de défense des Familles et de l'Individu (Unadfi) pour garder le lien, comme respecter les opinions de ses proches embrigadés ou partager son expérience avec d'autres familles.

<https://www.nicematin.com/faits-de-societe/je-nai-rien-vu-venir-comment-ces-familles-tentent-de-renouer-avec-leurs-proches-sensibles-aux-theses-complotistes-748682>

La guerre en Ukraine qui a éclaté le 24 février a été, dès le départ, le terreau fertile de nombreuses théories du complot. *Nice Matin* en a analysé quelques-unes dans l'article « *5 fausses informations qui ont circulé depuis le début de la guerre en Ukraine* » paru le 04 mars 2022 <https://www.varmatin.com/conflits/5-fausses-informations-qui-ont-circule-depuis-le-debut-de-la-guerre-en-ukraine-750684>

Pour clore ce travail de plusieurs semaines, *Nice Matin* a tenté de retracer le parcours du fondateur du site internet Stop Mensonge, l'un des théoriciens du complot les plus connus et les plus anciens de la complosphère francophone. Paru le 12 mars, l'article peut être consulté via : <https://www.nicematin.com/faits-de-societe/on-a-retrace-le-parcours-du-complotiste-laurent-freeman-de-breil-sur-roya-au-portugal-en-passant-par-las-vegas-752501> ■

(Source : On vous raconte les coulisses de notre dossier « Comment faire face au complotisme ? », *Nice Matin*, 15.03.2022)

1. Antoine Bristielle a publié en février 2022 *Voyage en terres complotistes* chez Fayard.

Le virage spirituel de l'un des complotistes les plus influents de France ■ France

■ Pour le dernier article de sa série sur le complotisme, le journal *Nice Matin* s'est penché sur le parcours de Laurent Gouyneau, l'une des figures du complotisme français, plus connu sur internet sous le nom de Laurent Freeman. Ce dernier s'est fait un nom sur la toile grâce au site Stop Mensonge qu'il a fondé en 2012.

>>>

>>>

Stop mensonge a été pendant de nombreuses années l'un des plus importants sites francophones relayant des théories du complot. Y figurait les théories conspirationnistes les plus connues comme celles sur les Illuminati, le 11 septembre 2001 ou le Nouvel ordre mondial... En 2018 il recevait près d'un million de visites par mois.

En 2019, un tournant spirituel s'opère, et le site est rebaptisé Lumière sur Gaïa. Lui aussi connaît un fort engouement sur la toile avec 450 000 visites par mois en 2020, mais il y est davantage question d'éveil et de méditation. Même si les théories complotistes y figurent encore, il propose surtout des « cours en miracles »¹ et des ateliers spirituels via zoom auxquels il est possible d'accéder pour 12 euros. L'argent est reversé à l'association Bem Haja, une communauté centrée sur le bien-être et la quête de vérité installée au Portugal.

Lorsqu'il a lancé *Stop mensonge* en 2012, Laurent Freeman n'était pas un novice sur la toile : en 1997 déjà, il avait créé un site internet immobilier dont l'ambition était de toucher une vingtaine de pays. Ne trouvant pas d'investisseurs français, il s'était installé aux

Etats-Unis. Durant la même période, il s'inscrit sur Meetup, une plateforme de réseautage social où il « étanche sa soif de savoir » et mène « une quête de vérité ». C'est peut-être là qu'il tombera dans le complotisme ?

On ne sait pas grand-chose sur son retour en France, mais après un court passage, en 2020, à Breil-sur-Roya (04), il rejoint le Portugal avec ses fidèles.

Interrogé par *Nice Matin* sur son parcours complotiste, celui qui clamait en 2016, dans le journal *Society*, être « un résistant au même titre que Dieudonné » et se réclamait des thèses du militant négationniste Robert Faurisson, explique dorénavant : « Je ne regarde pas les médias depuis bien longtemps et ne me sens concerné en rien de tout cela. »

Désormais, installé dans la vallée du Douro au Portugal où il a acquis deux terrains, le premier en octobre 2021 et le second en mars 2022, il guide les gens vers le « réveil de la conscience Chrétienne ».

Dénommée Bem Haja la communauté ambitionne de devenir semi-autonome. Ses membres prévoient de construire des infrastructures pour recevoir des visiteurs, ainsi que des habitations

pour les résidents permanents.

Le parcours de Laurent Freeman a amené *Nice Matin* à s'interroger sur la frontière entre complotisme et dérives sectaires. En effet, son projet rappelle celui de One Nation, observe Conspiracy Watch et pourrait s'inscrire dans la mouvance des Citoyens souverains dont l'objectif est de vivre en marge de l'Etat.

Depuis 2014, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) n'a reçu que trois saisines sur Laurent Freeman et son site.

Pour l'Union nationale des Associations de défense des Familles et de l'Individu victimes de sectes (Unadfi) : « Chacun a le droit d'avoir ses croyances », toutefois « le problème c'est quand elles deviennent un danger pour le vivre-ensemble ». L'association note également une « convergence inquiétante entre marché du bien-être, crise sanitaire, théories du complot et dérives sectaires ». ■

(Source : *Nice Matin*, 12.03.2022)

1. Lire sur le site de l'Unadfi : *A Course in Miracle* « une bible New Age » : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/a-course-in-miracle-une-bible-new-age/>

À lire



Ils sont partout, Valérie Igounet (Auteur) Jacky Schwartzmann (Auteur) Morgan Navarro (Dessinateur) Lara (Dessinateur), Les Arènes éditions, mars 2022

■ Evoquant des figures connues du conspirationnisme telles que Thierry Casano-

>>>

>>>

vas, Alain Soral, Dieudonné, Eric Zemmour, le roman graphique *Ils sont partout* raconte la plongée d'un jeune homme, en rupture scolaire, dans les méandres du conspirationnisme.

Dressant un panorama exhaustif de la complosphère française, ce roman auquel a collaboré Valérie Igounet, directrice adjointe de Conspiracy Watch, décrit la mécanique du recrutement et la dérive progressive du jeune homme qui finira par se joindre à un groupe d'extrême droite après s'être intéressé aux vidéos

de Thierry Casasnovas, puis avoir échangé avec des amis de Dieudonné. Comme beaucoup de complotistes, il se moque des platistes, mais reste convaincu que les occidentaux sont à la solde de Big Pharma. Petit à petit, il se radicalise colporte des idées antisémites et disparaît pour rejoindre un groupe qui organise des stages en vue de la préparation d'attentats « visant un grand nombre de figures juives célèbres en France. » Pour tenter de le retrouver, sa sœur, journaliste, infiltre des réseaux d'extrême droite et va jusqu'à suivre des

stages survivalistes.

Maîtrisant parfaitement son sujet, Valérie Igounet analyse les raisons qui amènent des personnes non racistes ou antisémites à éprouver une attirance pour des mouvements complotistes antisémites d'extrême droite. Parmi les raisons évoquées : le manque de reconnaissance, la défiance envers les médias traditionnels... ■

(Source : Usbek & Rica, 11.03.2022)

Poursuite de l'enquête sur le réseau complotiste lié à Rémy Daillet ■ France

■ Mardi 22 mars, sept personnes ont été interpellées et placées en garde à vue, sur commission rogatoire des juges antiterroristes chargés du dossier sur Rémy Daillet, par des policiers de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI). Elles sont soupçonnées d'avoir participé à « l'opération Azur » un projet de coup d'Etat fantasmé par Rémy Daillet.

Parmi les protagonistes interpellés figurent un ancien policier, un ancien militaire, d'anciens Gilets jaunes et une avocate en exercice. Ils ont été entendus pour des chefs « d'association de malfaiteurs terroriste criminelle » et « provocation à la commission d'acte de terrorisme ».

Rémy Daillet est soupçonné d'avoir monté, depuis la Malaisie, une organisation paramilitaire structurée en cellules régionales disséminées sur l'ensemble du territoire français, dont l'objectif était de renverser les institutions et redonner le pouvoir au peuple. Depuis, il a été extradé vers la France.

Les enquêteurs cherchent à dé-

terminer si le rôle des personnes placées en garde à vue se limitait à des échanges sur les messageries chiffrées du groupe ou si elles ont pleinement pris part au projet d'action violente.

Parmi les activistes entendus, figure une psychologue et naturopathe âgée de 62 ans. Courant janvier 2021, elle avait proposé sa candidature à Christophe M. Cet ancien lieutenant-colonel de l'armée de terre décoré de la Légion d'honneur était devenu « l'officier recruteur » de l'organisation. Dans un mail capté par la DGSI, elle se dit « prête à toute action » et promet d'organiser un entraînement pour « ses troupes ».

La DGSI a aussi interrogé Sylvain

B, un ancien Gilet jaune qui envisageait d'organiser « un truc un peu musclé où on aurait eu un peu plus de temps d'antenne, à BFMTV ou ailleurs ».

Une avocate inscrite au barreau de Paris a également été placée en garde à vue et ses locaux professionnels ont été perquisitionnés. Surnommée Vidular, elle était chargée au sein du groupe des aspects juridiques. Devenue au fil des mois une figure du complotisme français, elle accusait dans une vidéo le gouvernement de « terrorisme d'État, génocide et escroquerie en bande organisée ». Dans cette même vidéo elle incitait les forces de l'ordre et les militaires « à sortir de leur devoir

>>>

>>>

de réserve ». Au début de l'année 2022, elle s'est illustrée par sa participation au collectif « Comité Corona » en Allemagne. Cette initiative, lancée par l'avocat Reiner Fuellmich, vise à traduire devant un tribunal populaire « ceux qui tirent les ficelles ». L'avocate défend l'idée selon laquelle la pandémie est une machination destinée à « inoculer une substance expérimentale nocive ». L'avocate a également porté plainte contre des parlementaires français ayant voté en faveur de la loi du 5 août 2021 sur la gestion de la crise sanitaire, pour le compte de plusieurs associations, en particulier BonSens.org, dont les fondateurs

sont Xavier Azalbert, directeur de la publication de *FranceSoir* et le complotiste ufologue Silvano Trotta¹. A peine relâchée de sa garde à vue, début avril, l'avocate a déposé plainte contre La République en Marche pour le compte de BonSens et l'Association Internationale pour une Médecine Scientifique Indépendante et Bienveillante. Les plaignants accusent LREM de « dérives sectaires », « d'abus frauduleux de l'état d'ignorance et de la situation de faiblesse », ainsi que de « complicité d'empoisonnement et de génocide » pour sa gestion de la crise sanitaire. ■

(Sources : Le Parisien & Marianne, 23.03.2022)

Lire sur le site de l'Unadfi :

Garde à vue pour Rémy Daillet : <https://www.unadfi.org/actualites/domaines-dinfiltration/internet-et-theories-du-complot/garde-a-vue-pour-remy-daillet/>

Démantèlement d'un réseau complotiste qui préparait des actions violentes, <https://www.unadfi.org/actualites/domaines-dinfiltration/internet-et-theories-du-complot/demantèlement-dun-reseau-complotiste-qui-preparait-des-actions-violentes>

1. Pour en savoir plus sur Silvano Trotta, lire sur le site de l'Unadfi : *Silvano Trotta : d'ufologue à pseudo épidémiologiste*, <https://www.unadfi.org/actualites/domaines-dinfiltration/internet-et-theories-du-complot/silvano-trotta-d-ufologue-a-pseudo-epidemiologiste/>

Un suicide collectif sur fond de complotisme? ■ Suisse

■ **Quatre français membres de la même famille sont morts après avoir sauté du balcon de leur domicile à Montreux. La police suisse s'oriente vers la thèse d'un suicide collectif avec en toile de fond un intérêt important de la famille pour les thèses complotistes et survivalistes.**

Dans un communiqué, les autorités ont souligné que la famille manifestait depuis le début de la pandémie un intérêt pour les thèses complotistes et survivalistes. Les victimes avaient des pièces remplies de vivres, de médicaments et de packs d'eau. Les différents articles parus sur cette affaire ont permis de mettre à jour le profil des membres de la famille. On apprend que le matin du passage à l'acte, les gendarmes sont venus sonner car le père ne répondait pas aux sollicitations concernant la scolarisation à domicile de son fils de 15 ans. Personne n'a répondu

mais il est possible que cette visite ait conduit à la décision de sauter. Les différentes recherches montrent que les adultes possédaient par ailleurs une situation stable.

Pour l'instant, les investigations n'ont pas démontré de liens avec une éventuelle mouvance sectaire. C'est dans cette région de Suisse romande qu'avait eu lieu le suicide collectif des membres de l'Ordre du temple solaire (OTS) dans les années 1990. Un potentiel lien avec l'OTS est minimisé par Manéli Farahmand, directrice du Centre intercantonal d'infor-

mation sur les croyances de Genève (CIC) qui n'a pas constaté de développement particulier de tendances néo-templières dans la région. Pour Danièle Muller-Tulli, présidente de l'Association suisse pour la défense de la famille et de l'individu et présidente de la Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme (FECRIS) le complotisme dont parle la police peut s'apparenter à une dérive sectaire sur le fait qu'il pousse les individus à être en rupture avec la société. Il peut amener à effectuer des actes dangereux. Selon Manéli Farahmand, le complo-

>>>

>>>

tisme et le repli de la famille sur elle-même avec peu de socialisation ont pu jouer un rôle dans ce drame. Une autre piste peut être cependant envisagée. Le mode de vie survivaliste mais aussi le port d'une cape verte et les bains sys-

tématiques au milieu de la nuit peuvent s'apparenter à certaines croyances religieuses ou spirituelles. Cependant, cela semble pour le moment difficile à identifier. La directrice du CIC avance de manière prudente l'hypothèse

d'un système de croyances composé de différents éléments doctrinaux couplé à une interprétation complotiste de la société. ■

(Sources : [Le Parisien](#), 26.03.2022 & [Libération](#), 30.03.2022)

Alimentation

1529 signataires pour agir contre les charlatans de la nutrition ■ Canada

■ Au Québec, des membres de l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec (ODNQ) signent une lettre ouverte encourageant la ministre Danielle McCann, responsable des lois professionnelles, à déposer un projet de loi relatif à l'accès aux soins nutritionnels.

Dans cette lettre, des professionnels et experts de la nutrition clinique s'alarment de l'augmentation de cas de charlatans de la nutrition. Ils déplorent la facilité avec laquelle il est possible, sans formation aucune, de se créer un statut permettant de prodiguer des soins nutritionnels à des personnes potentiellement en situation de vulnérabilité. Ils citent

des cas de charlatans ayant fait courir de sérieux risques pour la santé de leurs clients. Afin de mieux protéger le public, l'ODNQ propose de revenir sur une loi, celle qui réserve l'accès au traitement nutritionnel par un diététiste-nutritionniste à ceux qui ont une ordonnance. Paradoxalement, cette loi pourrait augmenter le risque de voir une clientèle vul-

néable se tourner vers des charlatans. Les signataires proposent donc « le retrait de la condition de l'ordonnance qui crée la réserve de l'activité des diététiciens-nutritionnistes. » Ils précisent que cette demande est appuyée par le Collège des médecins du Québec et par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. ■

(Sources : Le Devoir, 17.04.2022)

Les renaissances du respirianisme ■ Etats-Unis

■ C'est dans les années quatre-vingt aux Etats-Unis que Wiley Brooks a introduit le respirianisme, un régime qui consiste à ne se nourrir que d'air et de lumière. Il prétendait que sa force et sa bonne santé lui venaient de ce régime, mais fut rapidement démasqué : il se faufilait discrètement dans des épiceries et des fast-food ouverts la nuit pour se nourrir. Et pourtant, le respirianisme perdure et a prospéré dans les décennies suivantes, jusqu'à aujourd'hui où des personnes s'en réclament encore.

Le respirianisme, dans sa théorie, est un régime vieux de plusieurs siècles et originaire d'Orient. On en trouve des évocations dans d'anciens textes hindous. Lorsque l'américain Wiley Brooks s'en est fait le chantre en 1980, il vivait dans une société en guerre contre le gras, contre le sucre et contre les calories. Les shows télévisés

et les livres mettaient en avant et rendaient à la mode les régimes restrictifs. Les boissons « light » étaient en vogue. Brooks put trouver alors oreille attentive pour son respirianisme. Il accéda d'abord à la notoriété en apparaissant à la télévision dans l'émission de variétés « That's Incredible ! » (C'est Incroyable !), où il épata

le public en soulevant une barre de près de 500 kilogrammes. Au cours de l'interview qui suivit cet exploit, il prétendit n'avoir pas mangé depuis une vingtaine d'années. Un an plus tard, il passait à nouveau à la télévision et réitérait ses propos, se parant du masque d'expert de l'alimentation : « tous les composants dont

>>>

>>>

nous avons besoin se trouvent dans l'air que nous respirons [...] La seule chose qui nous garde en vie est l'acte de respirer. [...] Manger de la nourriture est une habitude que nous acquérons, exactement comme la consommation d'alcool ou de cigarette. » D'autres affirmations quelque peu loufoques suivirent : les mères pratiquant le respirianisme n'auraient pas besoin de nourrir leur bébé, puisque celui-ci naîtrait avec la capacité de ne se nourrir que d'air et de lumière. Les grévistes de la faim qui décédaient ne mourraient pas de faim, mais mourraient par leur propre volonté. Brooks et ses boniments amusaient le public, voire l'intriguaient. Dans une société alors ouverte aux idées New Age, le lien que Brooks dessinait entre respirianisme et état de santé aida à la diffusion de ses enseignements, et il se construisit rapidement une cohorte d'adeptes. À la fin de l'année 1982, il ouvrit en Californie un institut pour y donner des cours, le Breatharian Institute. Des dizaines d'adhérents payaient jusqu'à 500 dollars pour y assister. Durant le premier cours, Brooks leur enseignait qu'il ne fallait pas commencer directement par un jeûne mais qu'il fallait d'abord que les adeptes « nettoient leur corps » en ne mangeant que de la nourriture d'une couleur jaune à « basse fréquence ». Au cours des années qui suivirent, les règles qui dictaient ce que les adeptes du respirianisme pouvaient ou ne pouvaient pas manger changèrent constamment.

Le manque de consistance des enseignements de Brooks, puis la découverte par un collaborateur qu'il se nourrissait en cachette la nuit finirent

par provoquer un départ en masse des élèves de son institut. Pour se rattraper de cet échec, il changea légèrement son argumentaire dans le courant des années 1990 : il ne considérait plus la nourriture comme une addiction, mais comme un médicament capable de soigner les effets néfastes de la pollution de l'air.

Sa doctrine prit une tournure résolument spirituelle à la fin de cette décennie : en 1999 il ouvrit un institut à Santa Cruz où il donnait des séminaires durant lesquels il parlait de « fontaine de jouvence » et de comment « obtenir la vie éternelle à partir de maintenant et pour toujours. » En 2009, il prêchait encore tout autre chose : un cheeseburger à McDonald's et un Coca Light pouvaient aider un adepte du respirianisme à rester en bonne santé. Puis on le vit vendre en porte-à-porte « l'élixir des dieux », une bouteille d'eau d'un litre qui trouvait prétendument sa source aux « légendaires fontaines de jouvence et d'immortalité du jardin d'Eden » et qui coûtait jusqu'à 10 000 dollars. Dans les années 2010, il accusait les illuminati et les chemtrails de rendre plus compliqué pour les respirianistes le suivi de leur régime.

Nonobstant ces bizarreries, et même si le règne de Brooks fut bref et que très peu d'adeptes lui soient finalement restés loyaux, les années 1990 ont vu fleurir d'autres gourous qui ont trouvé le succès sous l'étendard du respirianisme. En tête, Jasmuheen, une Australienne du vrai nom d'Ellen Greve, qui prétendait ne s'alimenter que d'air et de quelques tasses de thé de temps à autre. Elle fut incapable de prouver la validité de ce qu'elle

clamait lorsque pour une émission de télévision elle accepta de se laisser enfermer dans une chambre d'hôtel sans nourriture ni boissons. Le médecin qui supervisait l'expérience constata au bout de 48 heures qu'elle souffrait de déshydratation et de pression artérielle élevée : elle critiqua la qualité de l'air de la chambre prétendant que l'air contenait 70% des nutriments dont elle avait besoin. À l'instar de Brooks, elle fut aussi percée à jour par des personnes l'ayant vue commander un plateau-repas dans un avion. Les préceptes dont elle faisait la promotion ont coûté la vie à deux de ses admirateurs, une Écossaise de 49 ans du nom de Verity Linn, et une Australienne de 33 ans Lani Morris. Toutes deux sont décédées de déshydratation en plein jeûne et dans des endroits reculés. Toutes deux possédaient l'ouvrage de Jasmuheen *Living On Light* (« Vivre de Lumière »). Dans les années 2010, le respirianisme a continué à faire parler de lui s'appuyant sur l'engouement du public pour le bien-être. L'alimentation y est au centre et dorénavant ce ne sont plus les biscuits sans sucre qui aident à mincir, mais les jus purifiants, les jeûnes intermittents et les régimes Keto. Des personnes se réclament avec fierté du respirianisme, comme une femme ukrainienne du nom de Valeria Lukyanova, aussi connue comme la « Barbie humaine », qui déclarait en 2014 être une adepte du respirianisme et ne manger que des « micro-aliments cosmiques ». En 2017, un couple d'origine Californienne, Akahi Ricardo et Camila Castillo prétendait n'avoir pas mangé depuis

>>>

>>>

trois ans, et ce alors même qu'ils venaient d'avoir leur premier enfant. La popularité du régime ne faiblit pas, et

on constate toujours sa dangerosité : en 2017 un Allemand de 22 ans, Finn Bogumil, inspiré par les préceptes du

repirianisme, est mort de faim pendant l'accomplissement d'un jeûne.

(Source : sfgate.com, 09.04.2022)

Education

Ecoles hors contrat : vigilance ! ■ France

■ Le Comité national d'action laïque (CNAL)¹ a mené une large enquête sur les écoles hors contrat françaises. Cette enquête a donné lieu à un rapport rendu public le 9 mars 2022 qui pointe de nombreuses pratiques pédagogiques peu conformes aux règles dans certaines écoles privées hors contrat. Le comité a pu constater de grosses défaillances éducatives et certains faits historiques sont occultés dans des établissements qui continuent tout de même de recevoir des enfants.

Afin de mener son enquête le CNAL a demandé la consultation des rapports d'inspection de certains établissements, qui n'avaient jusque-là jamais pu être rendus publics. Elle a pu analyser 164 rapports de ces écoles alors qu'il en existe environ 1800 en France ce qui dénote un manque de transparence et de collaboration de la part des écoles. Malgré de nombreuses demandes et un avis positif de la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada), le CNAL n'a pas pu avoir un nombre plus important de données. Pour rappel, on retrouve sous l'appellation école hors contrat de nombreux établissements religieux ainsi que des écoles prônant des pédagogies alternatives comme les pédagogies Steiner ou Montessori.

Ces écoles ne sont pas forcément tenues de suivre les programmes de l'Education nationale mais le Code de l'éducation stipule qu'elles doivent respecter un socle commun de connaissances, de compétences

et de culture.

Dans son rapport le CNAL pointe notamment les manquements dans l'enseignement de certains établissements religieux. Les écoles catholiques conservatrices notamment celles affiliées à la Fraternité Saint-Pie-X sont dénoncées pour le fait de propager une vision du monde réactionnaire à leurs élèves. Le comité a pu constater des contenus scolaires aux relents révisionnistes dans un établissement de la Fraternité : « le rôle de Vichy dans l'extermination des juifs est mis sous silence, et (que) ce génocide n'est pas mentionné dans le traitement de la Seconde Guerre mondiale ». Un support de géographie contenait quant à lui une représentation du monde par « races » humaines apportant une vision potentiellement raciste ou a minima racialisée. Les valeurs morales, civiques et sociales dispensées dans ces écoles se basent sur des situations issues du fait religieux et d'une morale chrétienne basée sur des

croyances. D'autres constats concernent des discriminations entre filles et garçons ou encore des lacunes numériques importantes.

Le rapport cite aussi les écoles Steiner-Waldorf affiliées à l'anthroposophie. Ces structures sont citées dans de nombreux rapports académiques pour « pratiques non conformes aux exigences du socle commun », « rituels et conditionnements (qui) semblent contredire l'affichage laïque de ces écoles », « rejet de la technologie » ou encore « confusions entre faits historiques et mythes »

Malgré ces manquements à leurs devoirs, les établissements continuent d'accueillir des élèves et pour certaines de bénéficier de financement public. La fréquentation de ces écoles serait en pleine expansion depuis de nombreuses années et cela a notamment été amplifié depuis la loi contre le séparatisme qui a rendu plus compliquée l'école à la maison.

Outre ces constats, le CNAL fait

>>>

>>>

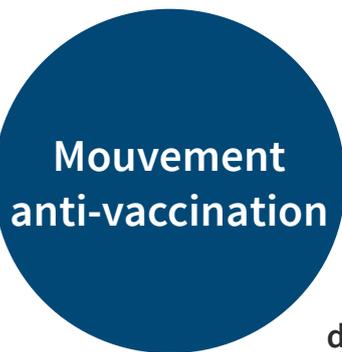
plusieurs préconisations afin d'éviter les dérives. Il invite à renforcer les pouvoirs des préfets afin qu'ils puissent fermer les établissements portant des valeurs contraires à celles de la République, qu'une école hors contrat puisse s'ouvrir uniquement sur un régime d'autorisation et non de déclaration² et il souhaite que le projet pédagogique soit une partie intégrante et importante

d'une demande d'ouverture. Le CNAL appelle aussi les parents à exiger la consultation des rapports d'inspection avant d'inscrire leurs enfants. Enfin, il souhaite que la Cour des comptes examine le montant des financements perçus par des établissements privés hors contrat notamment ceux provenant de fondations reconnues d'utilité publique. ■

(Sources : Charlie Hebdo, 08.03.2022 & CNAL, 09.03.2022 & La Croix, 09.03.2022 & BFM TV, 10.03.2022)

1. Le CNAL est un regroupement d'associations de parents d'élèves ainsi que de certains syndicats d'enseignants.

2. Aujourd'hui, pour ouvrir une école hors contrat, il suffit de la déclarer aux autorités et les contrôles ne sont effectués qu'une fois l'école ouverte



L'influence de Guylaine Lanctôt ■ Canada

■ Les récents discours antivax ont remis sur le devant de la scène le personnage de Guylaine Lanctôt, source d'inspiration de nombreux conspirationnistes. Cela fait plus d'une trentaine d'années qu'elle diffuse son message antivaccin et anti-institutions.

Avec la pandémie, Guylaine Lanctôt a multiplié les séminaires, les présentations ou encore sa présence dans des vidéos. Ses propos, qui inquiètent les professionnels de santé, sont repris par de nombreux conspirationnistes antivaccin.

Guylaine Lanctôt est une médecin québécoise déchue. *Radio Canada* a enquêté sur elle et s'est infiltré dans une de ses sessions de développement personnel. Durant les trois jours, elle a expliqué que le but de la vie était de devenir un être souverain libéré de tout attachement matériel ou social. Elle-même a renoncé à ses rôles de citoyenne, de mère et de contribuable. Selon elle, il faut abandonner les institutions financières, elle encourage aussi à quitter le système de santé. Sans conteste New Age, sa doctrine prône la transforma-

tion de l'être humain en un être souverain et libre. Ses enseignements comportent des risques pouvant entraîner la mort notamment par l'arrêt des traitements et des médicaments.

Connue par son livre *La mafia médicale* dans les années 1990, elle semble bénéficier d'un regain de popularité à Guylaine Lanctôt grâce à la pandémie. Trouvant un nouveau public dans les sphères conspirationnistes, ses théories sur la maladie et le vaccin l'amènent à être citée ou invitée par des personnalités connues dans le milieu complotiste. Elle y partage ses idées empreintes de New Age comme le fait que le vaccin sépare le corps de l'âme ou que les virus seraient simplement un rejet des choses dont le corps n'a plus besoin. Elle a par ailleurs multiplié la publication de nouveaux livres et carnets

présentant sa doctrine sur la santé, la société, la loi ou encore l'éducation. Son calendrier de conférences s'est largement rempli à la suite de la pandémie. Ses propos sont aussi mêlés à des idées répandues dans la sphère QAnon.

Le Centre d'expertise et de formation sur les intégrismes religieux, les idéologies politiques et la radicalisation a publié au début de l'année 2022 un rapport sur les discours complotistes qui se sont répandus au Québec durant la pandémie. On y retrouve Guylaine Lanctôt clairement identifiée comme l'un des fers de lance du mouvement New Age en ce qui concerne la santé. Du côté du Centre de la prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) on constate que les idées sur la santé véhiculées par Lanctôt peuvent con-

>>>

duire des personnes à une radicalisation. Les individus vont adhérer à des principes allant à l'encontre de la médecine pouvant être dangereux. Les personnes se tournant vers ces idéaux sont bien souvent dans une période de questionnement ou de vulnérabilité.

Des témoignages accablants

L'été dernier, un chanteur québécois est décédé du sida. Il avait abandonné sa trithérapie après avoir découvert une théorie indiquant que le sida n'est qu'une invention pharmaceutique pour engranger des profits. Il est alors entré en contact avec Lanctôt qui lui a envoyé des articles démontrant « la fraude du VIH ». Dans un courrier, elle lui précisait que le VIH lui aurait été injecté par l'entremise d'un vaccin contre l'hépatite B et ne l'encourageait pas à suivre son traitement. Les proches du chanteur ont compris qu'il ne faisait confiance qu'aux idées de Lanctôt et ses disciples ; ils racontent qu'avant de mourir il se soignait avec des solutions d'eau salée, des suppléments alimentaires et des laxatifs.

Radio Canada a pu parler avec d'autres proches de victimes des théories de Lanctôt, qui témoignent que ces théories ont conduit à la mort de leurs proches. L'un a perdu ses deux sœurs. La plus grande ayant lu *La Mafia médicale* était convaincue que tout était une arnaque et que les médicaments ne servaient qu'à enrichir l'industrie pharmaceutique. Elle a transmis ses théories à son autre sœur.

Une autre victime témoigne qu'après

la lecture de l'ouvrage elle a changé radicalement son mode de vie : rejetant alors les vaccins pour ses enfants et se tournant vers des remèdes naturels. Elle n'a changé de point de vue qu'après avoir appris la leucémie de son fils mais il lui a fallu un long parcours psychiatrique pour abandonner de manière définitive ses croyances.

Les familles sont démunies face au peu de recours contre ce type d'agissements et de dérives. Elles aimeraient que la population soit protégée de ce type de gourou criminel. Du côté du collège des médecins, une ancienne membre regrette que, malgré sa radiation, Lanctôt continue de sévir dans le milieu de la santé alternative et estime qu'elle devrait être sanctionnée pour exercice illégal de la médecine.

Le parcours de Guylaine Lanctôt

Dans les années 1980, alors spécialiste en phlébologie, elle était considérée comme une experte dans son domaine. Possédant plusieurs cliniques au Canada et aux États-Unis, elle était alors perçue comme une médecin renommée possédant un bon sens du business. En 1992, elle explique qu'à la suite d'une conférence en France elle découvre le mouvement antivaccin. Elle débute alors la rédaction de son ouvrage *La mafia médicale*. Le livre est publié en 1994 et constitue la pierre angulaire de sa doctrine. Elle y critique fortement les vaccins qui seraient responsables de l'épidémie de sida et pourraient causer l'autisme. Elle dénonce l'establishment médical qui serait à la solde des industries

pharmaceutiques. Au-delà d'un simple livre antivaccin et prônant une santé alternative cet ouvrage est clairement anti-institution. Les institutions de santé canadiennes décident d'intervenir estimant que l'ouvrage constitue un danger public dans le sens où il empêche les enfants d'être protégés et pousse les individus à l'abandon des traitements. Le Collège des médecins examine les failles dans le raisonnement de Lanctôt. En 1997, le comité tranche sur le fait qu'elle trompe le public par la communication d'informations inexacts et contraires aux données de la science et que ses opinions portent préjudice à la santé et au bien-être public. Elle est alors radiée de façon permanente et perd ainsi son titre de médecin. Cette sanction rare montre l'ampleur de la situation.

Au-delà des soucis avec les institutions de santé, Guylaine Lanctôt a fait faillite. Avant la publication de son livre elle a tenté de vendre ses cliniques mais refusant les offres insuffisamment généreuses à son goût, elle est en faillite en 1995. Elle prétend alors ne plus rien avoir, ni propriété, ni droit d'auteur, ni cliniques. La justice constate que sa faillite est due à une insouciance et constate la disparition sans aucune explication de près de 200 000\$ d'actifs. Dès lors, Guylaine Lanctôt cesse de se soumettre ses déclarations d'impôt, renie les institutions financières et se revendique citoyenne souveraine. Cela lui cause des problèmes avec la justice, elle purge une peine de deux ans de prison en 2008.

Devant les tribunaux, Guylaine

>>>

Lanctôt a expliqué qu'elle refusait de participer au processus judiciaire, car elle ne s'identifiait plus comme Guylaine Lanctôt. Pendant les procédures, elle a même remis au juge un avis de décès annonçant le décès de cette dernière. Aujourd'hui, elle prétend lors de ses stages ne plus payer d'impôts et invite ses fidèles à faire de même en leur donnant des solutions pour se cacher du fisc, quitter les banques et avoir recours au travail au noir. Elle explique aussi qu'il y a deux Guylaine Lanctôt : un être humain et une autre, créé par le gouver-

nement, qui doit payer l'impôt. Elle prétend ne plus posséder de biens, cependant selon l'enquête de *Radio Canada* la maison dans laquelle elle habite appartient à une associée de Lanctôt qui participe activement à la publication de ses livres et enseigne sa doctrine. Les profits dégagés par la vente des ouvrages ou encore les formations qu'anime Guylaine Lanctôt semblent difficile à évaluer. Son livre *La mafia médicale* a fait l'objet d'une réédition en 2021, elle publie de nombreux nouveaux ouvrages présentant sa doctrine et ses

croiances. Ses stages sont encore régulièrement remplis. Elle d'un nouveau public issu des mouvements de contestation des mesures sanitaires. L'ensemble de ses rentrées d'argent lui permettrait de dégager un profit attrayant. Depuis plus de 30 ans, elle gravite autour des milieux antivaccin, New Age et complotiste, sa position d'ex-médecin lui conférant de plus une position d'autorité. ■

(Source : Radio Canada, 03.03.2022)

Les antivax se tournent vers l'Ukraine ■ International

■ La presse constate que différentes figures du mouvement antivax diffusant depuis deux ans de nombreuses fausses informations sur les vaccins contre la Covid-19 proposent aujourd'hui un contenu de désinformation sur la guerre en Ukraine, soutenant notamment Vladimir Poutine.

Des chantres de l'anti-vaccination, des gourous de la santé comme Jean-Jacques Crèvecoeur ou Christian Tal Schaller et des adeptes de QAnon, tous semblent avoir quelque peu délaissé la pandémie pour se consacrer à la guerre en Ukraine et dispenser un contre discours le plus souvent favorable à Vladimir Poutine.

Certains réseaux conspirationnistes n'ont cependant pas changé leurs cibles et visent toujours Bill Gates ou George Soros. Ces deux milliardaires américains sont accusés d'avoir financé des usines d'armes biologiques en Ukraine. La guerre serait programmée pour pouvoir fab-

riquer un nouveau virus. L'intervention de la Russie en Ukraine est alors perçue comme salutaire pour enrayer ce scénario. On retrouve aussi un mélange d'autres récits complotistes : l'Ukraine serait la base arrière d'un réseau de pédophilie international qui accueille des laboratoires secrets américains pour préparer une nouvelle vague de COVID dans le cadre de l'instauration d'un nouvel ordre mondial. Le conflit serait aussi mis en place pour assurer la réélection d'Emmanuel Macron. D'autres conspirationnistes deviennent de véritables relais de la propagande du Kremlin. On constatait déjà ces tendances prorusses émanant de con-

spirationnistes durant la pandémie.

Pour l'un des membres du collectif L'extracteur ? l'arrivée de la guerre en Ukraine vient aussi confirmer leur théorie démontrant que le Covid n'était qu'une manipulation car les médias n'en parlent plus du tout. Pour Tristan Mendès-France, spécialiste français du conspirationnisme, ce changement de sujet n'est pas une surprise. Il rappelle que la complotosphère est une « coquille vide qui s'aggrave autour de l'actualité du moment ». ■

(Sources : Le Soleil, 10.03.2022 & Marianne, 10.03.2022)

Le Paraguay terre d'accueil ■ Paraguay

■ A quatre heures de route de la capitale Asuncion, se situe un lotissement appelé « Le paradis vert » ou Paraiso. Il a pour vocation d'héberger des Européens rejetant la société actuelle et en quête d'un ailleurs « libre » et sans « réglementations ». Les vaccins y sont critiqués et les membres y cultivent leur « croissance spirituelle ».

Le lieu est gardé par des vigiles armés. Il se compose de plusieurs pavillons. Il sort de l'esprit d'un couple d'Autrichiens voulant créer un lieu loin des « tendances socialistes dans le monde, de la propagation des réalisations dégénératives telles que la 5G, les chemtrails, l'eau fluorée, les vaccinations obligatoires, les injonctions de soins », les « magouilles ». L'AFP a pu visiter avec un accompagnant une partie de ces installations et rencontrer certains de leurs habitants. Tous se méfient des médias après que des reportages les définissent comme « un noyau dur de complotistes ».

L'AFP a pu rencontrer au « centre de santé » un Allemand se présentant comme « médecin naturaliste » adepte d'homéopathie et d'ozonothérapie. Pour lui, le coronavirus n'est pas nouveau mais il a été mis en place pour pouvoir instaurer un confinement, des sanctions, des masques. Les gens habitant dans le lieu ne veulent pas se faire vacciner contre le Covid. Ils ne se disent pas anti-vaccination mais défenseurs du droit de choisir les substances qui pénètrent dans leurs corps.

Sur son site, Paraiso se présente comme un refuge pour les libres penseurs conservateurs, les non conformistes

et les personnes souhaitant vivre une meilleure vie. Cependant l'AFP relève plusieurs plaintes pour escroquerie et abus de confiance. De nombreuses personnes sont parties après avoir constaté que l'eldorado promis n'était pas au rendez-vous. En outre, l'un des fondateurs du lieu est accusé d'avoir tenu en 2019 des propos islamophobes lors d'un discours prononcé devant des membres du gouvernement paraguayen. ■

(Sources : Le Matin, 10.03.2022 & Insider, 13.02.2022)

Dons & Abonnements

Je soutiens l'UNADFI en faisant un don

40 € 60 € 75 € 150 € Autre :€

A la réception des dons, l'UNADFI, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1996, vous délivre un reçu fiscal conformément aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts.

- **Particuliers** votre don permet une **réduction d'impôt de 66 %** dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- **Entreprises** votre don permet une **réduction d'impôt de 60%** dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Je m'abonne à la revue BulleS de l'UNADFI

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE ETRANGER

25 Euros
48 Euros

30 Euros
50 Euros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

Je m'abonne et je soutiens la revue BulleS

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE ÉTRANGER

30 Euros
60 Euros

35 Euros
70 Euros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

NOM - Prénom :

Adresse :

E-Mail :@.....

Ci-joint le versement de la somme de : €

Date et signature :

Sommaire
du dernier numéro de
BulleS (cliquer ici)

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI.
Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.
Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.

Document à remplir et à renvoyer à : **UNADFI** - 1, rue du Tarn - 78200 Buchelay